

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Cahiers de reconversion industrielle

**BRUXELLES
N° 23
JUN 1972**

**La reconversion des charbonnages
dans les bassins de la république
fédérale d'Allemagne**

SARRE



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Cahiers de reconversion industrielle

BRUXELLES
n° 23
JUN 1972

La reconversion des charbonnages
dans les bassins de la république
fédérale d'Allemagne

SARRE

INCIDENCE SUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE DES
FERMETURES ET DES RÉDUCTIONS D'ACTIVITÉ
DANS L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE, ET MESURES
PRISES EN VUE DE LA RESTRUCTURATION
DE LA SARRE

- ALBERT SEYLER -

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
I – Structure économique du Land	9
1. Importance prépondérante du charbon et de l'acier	9
2. Problèmes de l'industrie du charbon et de l'acier résultant de la situation géographique de la Sarre	10
II – La reconversion de l'industrie charbonnière sarroise	10
1. Situation économique des charbonnages sarrois	10
2. Politique des charbonnages sarrois	11
a) Réduction et concentration de la production	11
b) Développement de la valorisation du charbon.	16
c) Incorporation d'autres domaines de production	16
d) Les investissements et leur financement	17
e) Réduction de l'effectif de planification sociale	19
f) Mesures de politique énergétique	24
III – Parenthèse: problèmes de l'industrie de l'acier	27
IV – Répercussions des fermetures sur l'économie de la région	29
1. Faible croissance économique	30
2. Répercussions sur la situation financière et la croissance démographique	31
V – Politique structurelle du Land de Sarre	32
1. Résolution des problèmes structurels	32
2. Premières mesures d'encouragement prises de 1963 à 1966 en faveur de l'économie régionale	33
3. Bases d'une politique structurelle d'ensemble	34
a) Avis de la Chambre de commerce et d'industrie	35
b) Mémoire du gouvernement du Land	36
4. Nouvelle phase de la politique structurelle de 1967 à 1968	36
a) Dispositions prises	37
b) Aides financières accordées de 1967 à 1968	37
5. Raccordement au réseau fluvial et mesures connexes	38
6. Programme d'action pour la Sarre	39
a) Un instrument moderne de politique régionale	39
b) Besoins de trésorerie et planification financière	40
c) Nouvelles bases législatives de la politique régionale	42
d) Lois et directives	44

7. Développement de l'infrastructure	45
a) Extension des routes à trafic lointain	45
b) Autres dispositions en matière de transport	46
8. Parenthèse: reconversion de la main-d'œuvre	46
VI – Bilan de la politique structurelle	48
1. Création d'emplois nouveaux	48
a) Entreprises industrielles nouvelles	49
b) Maintien de l'emploi dans le secteur CECA	50
2. Modification de la structure industrielle	50
3. Intensification de la croissance économique	51
4. Coûts-utilité de la restructuration	52
Conclusions	54
Annexe statistique	55

INTRODUCTION

Le 6 juillet 1959 a été marqué par la réinsertion dans l'économie allemande du bassin charbonnier et sidérurgique de la Sarre, avec près d'un million d'habitants. Auparavant - comme une première fois après la Première Guerre mondiale - la Sarre avait appartenu pendant plus de dix ans à la zone monétaire française.

Le passage du marché français au marché allemand constituait pour l'économie de la Sarre une charge considérable. Pour aplanir les difficultés, le gouvernement fédéral accorda à l'économie sarroise des avantages fiscaux et des aides financières. Grâce à cette aide, et à la conjoncture favorable de 1959, l'économie sarroise a réussi à surmonter rapidement les problèmes de la réintégration.

Cependant, à la même époque, sont apparues d'autres difficultés économique plus graves, déclenchées par la crise charbonnière. Les fermetures et réductions d'activité dans l'industrie charbonnière ont compromis pour longtemps l'ensemble de l'évolution économique du Land.

Nous énumérons dans ce qui suit les problèmes structurels qui se sont posés ainsi que les mesures prises en vue de leur solution pour les charbonnages sarrois, d'une part, et par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Land, d'autre part. Le domaine de l'étude est le Land de Sarre. Certaines statistiques que nous utilisons pour éclairer notre propos ne portent que sur une période qui commence en 1960. Des données comparables font défaut pour la période où la Sarre relevait du domaine économique français.



I — Structure économique du Land

1. Importance prépondérante du charbon et de l'acier

Lorsqu'à la fin des années 50 les premières difficultés structurelles d'écoulement du charbon se manifestèrent, à la suite de la transformation du marché énergétique, le paysage industriel de la Sarre était dominé par les chevalements des puits et autres installations des mines de charbon. Un travailleur de l'industrie sur trois était occupé dans les mines et la productivité de l'industrie sarroise reposait pour plus d'un quart sur la production charbonnière. Les commandes des houillères constituaient un vaste débouché pour les entreprises métallurgiques et le secteur de la construction. Le fret traité par la direction de la Bundesbahn de Sarrebruck se composait pour près d'un tiers de charbon sarrois. L'industrie charbonnière influençait en outre de manière déterminante le chiffre d'affaires du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que la capacité fiscale des municipalités. Salaires, traitements et revenus de la mine atteignaient un montant équivalant à près du quart du chiffre d'affaires du commerce de détail.

A côté de l'industrie charbonnière, c'est l'industrie sidérurgique qui détermine la structure économique de la Sarre. Celle-ci doit essentiellement son existence et son développement à la présence des gisements de charbon du Land et à la proximité des gisements de minerais lorrains. Au début des années 60, la part de l'industrie de l'acier dans la production, le revenu et la consommation de la Sarre n'étaient pas loin de celle prise par les charbonnages. Ensemble, ces deux groupes d'industrie assuraient plus de la moitié de la production industrielle et près d'un quart du produit économique global du Land.

Importance de l'industrie du charbon et de l'acier en Sarre

— État en 1960 —

Points de repère	Industrie	Mines		Sidérurgie		Ind. charb. acier	
		en chiffres absolus	en % de l'industrie	en chiffres absolus	en % de l'industrie	en chiffres absolus	en % de l'industrie
Effectif	174 897	55 803	32	42 076	24	97 879	56
Chiffre d'affaires en millions de DM	4 523	888	20	1 629	36	2 517	56
Production nette en 1962 en millions de DM	3 484	948	27	917	26	1 865	54
Salaires et traitements en millions de DM	1 231	410	33	334	27	744	60

Le troisième groupe industriel important en Sarre est celui des industries métallurgiques, représenté essentiellement par la mécanique et la construction métallique. Cette industrie de transformation qui, en 1960, fournissait également un quart des quelque 175 000 emplois

disponibles dans l'industrie, avait pris naissance en assurant l'approvisionnement des mines et des usines sidérurgiques. Avant le bouleversement du marché charbonnier, son développement s'appuyait encore dans une large mesure sur les commandes de l'industrie sarroise du charbon et de l'acier.

2. Problèmes de l'industrie du charbon et de l'acier résultant de la situation géographique de la Sarre

Le profond assujettissement de l'économie sarroise au développement de l'industrie charbonnière et de l'industrie de l'acier montre bien l'importance des problèmes structurels du Land. Il est à noter en outre que, jusqu'à une époque récente, l'industrie du charbon et de l'acier de la Sarre a été hypothéquée par les vicissitudes de l'évolution du Land et que les problèmes découlant de sa situation géographique sont devenus de plus en plus nombreux.

Avant la Première Guerre mondiale, l'industrie lourde sarroise jouissait, par la situation géographique naturelle du bassin, d'un avantage sensible sur l'industrie de la Ruhr en ce qui concerne le transport de marchandises vers le marché d'Allemagne méridionale. Cette situation s'est modifiée avec l'expansion du réseau de canaux en Allemagne occidentale, et la canalisation du Main et du Neckar. La Ruhr disposait ainsi de voies navigables directes jusqu'au cœur du marché d'Allemagne méridionale. La compétitivité du bassin charbonnier et sidérurgique de la Sarre a également été affectée par la construction du canal de la Moselle. La canalisation de la Moselle au début des années 60 a eu pour effet de faire bénéficier les charbonnages et les usines sidérurgiques de la Lorraine, pourtant plus éloignés du marché de l'Allemagne méridionale, de plus grandes facilités d'accès à ce marché, comparativement à l'industrie du charbon et de l'acier sarroise.

Après s'être mis d'accord avec la France sur la canalisation de la Moselle, le gouvernement fédéral et le Bundestag promirent à l'économie sarroise une compensation à ses problèmes de concurrence. Mais, jusqu'ici, aucun règlement définitif n'a été trouvé. De l'avis unanime du gouvernement du Land et des différentes organisations des milieux économiques sarrois, les problèmes découlant de la situation géographique du Land ne peuvent être résolus durablement que par la construction d'une voie navigable directe de la Sarre au Rhin. Aussi, depuis sa réintégration économique, la Sarre revendique-t-elle inlassablement la construction d'un canal Sarre-Palatinat-Rhin.

Devant cette revendication, la Bundesbahn a, comme jadis dans les années 30, accordé à l'économie sarroise, à compter du 1er juin 1964, des tarifs préférentiels (dits «Als-ob») pour le transport de marchandises à destination de gares d'Allemagne méridionale et occidentale. Cette mesure tarifaire, qui donnait lieu à des réductions tarifaires de l'ordre de 25 millions de DM par an, n'a pas permis de résoudre durablement le problème découlant de la situation géographique du pays. La Haute Autorité de la CECA n'a pas reconnu à ces tarifs spéciaux la qualité de tarifs concurrentiels, et la Cour de justice européenne a décidé, au début de 1968, que ces mesures d'exception devaient être limitées dans le temps. Par sa décision de juillet 1971, la Commission des Communautés européennes a fixé un délai de cinq ans. L'avantage tarifaire pourrait ensuite être progressivement éliminé en une période de cinq ans.

II – La reconversion de l'industrie charbonnière sarroise

1. Situation économique des charbonnages sarrois

En 1751, le prince Guillaume-Henri de Nassau-Sarrebruck a réuni les charbonnages dispersés dans le pays en une seule entreprise. Les charbonnages sarrois sont restés longtemps sous administration prussienne. Mais à notre siècle, ils ont plusieurs fois changé de

propriétaire. En 1920, le traité de Versailles transférait à la France la propriété des mines de la Sarre. En 1935, le Reich allemand rachetait les installations pour un montant de 150 millions de marks or et les intégrait à la «Saargruben Aktiengesellschaft», propriété du Reich. Après la Deuxième Guerre mondiale, les charbonnages, sous l'appellation de «Régie des mines de la Sarre», repassaient sous régime français. Enfin, le 30 septembre 1957 était fondée, en vertu du traité sur le règlement de la question sarroise, la «Saarbergwerke Aktiengesellschaft», dont le capital devait être détenu à 74% par la République fédérale et à 26% par la Sarre.

Ces changements de propriétaire ainsi que l'absence de toute continuité ont nui au développement de l'industrie charbonnière sarroise. D'autre part, les caractéristiques des gisements et la nature du charbon ont provoqué également certaines difficultés. Aussi, l'industrie charbonnière de la Sarre n'a-t-elle jamais atteint une rentabilité satisfaisante, même en haute conjoncture. Elle a donc été touchée d'autant plus durement par la crise structurelle du marché charbonnier.

2. Politique des charbonnages sarrois

Premier signe avant-coureur d'une modification structurelle de la situation du marché charbonnier, le premier poste chôme dans les charbonnages sarrois a été enregistré le 14 juillet 1958. Deux ans seulement s'étaient écoulés depuis les négociations franco-allemandes sur la Sarre, dans lesquelles l'approvisionnement en charbon avait joué un rôle important. Il s'agissait maintenant de réduire sensiblement la production. Aussi, l'administration a-t-elle adopté la politique suivante :

- a) réduction de la production et concentration de l'exploitation ;
- b) développement de la valorisation du charbon dans les centrales et cokeries ;
- c) incorporation de nouveaux domaines de production.

Pour toutes ces mesures, des aides ont été accordées par l'État fédéral, le Land et la Communauté européenne. Nous verrons à la fin de ce chapitre quels ont été l'ampleur et les effets de ces aides.

a) Réduction et concentration de la production

— Premières fermetures

Le 30 avril 1959, il a été procédé à la fermeture, dans la partie est du bassin, du charbonnage de St. Barbara, dont les pertes étaient considérables et dont la production annuelle n'atteignait même pas le demi-million de tonnes, avec un effectif d'environ 2 400 hommes. Cette installation qui venait d'être réalisée, était apparue comme un investissement particulièrement mauvais du fait que les réserves avaient été mal évaluées. A la fin de 1959, on a également fermé le petit charbonnage de St. Ingbert, dont les réserves étaient épuisées et qui, au début de l'année, avait été rattaché au charbonnage de Maybach, conjointement avec l'installation de Mellin. Le 28 mars 1960, on a converti le charbonnage Victoria en exploitation à un seul poste et, un peu plus tard, on a réduit la production du charbonnage de Reden, constitué le 1er avril 1958 de la fusion des installations de Reden-Fett et de Reden-Flamm.

Après un rétablissement temporaire de la conjoncture sur le marché en 1960-1961, les difficultés d'écoulement se sont de nouveau aggravées. Aussi, le 1er juillet 1962, a-t-on réduit la production du charbonnage de Heinitz en en faisant une exploitation à poste unique, pour finalement fermer le charbonnage le 26 novembre 1962. Dans les derniers temps, celui-ci

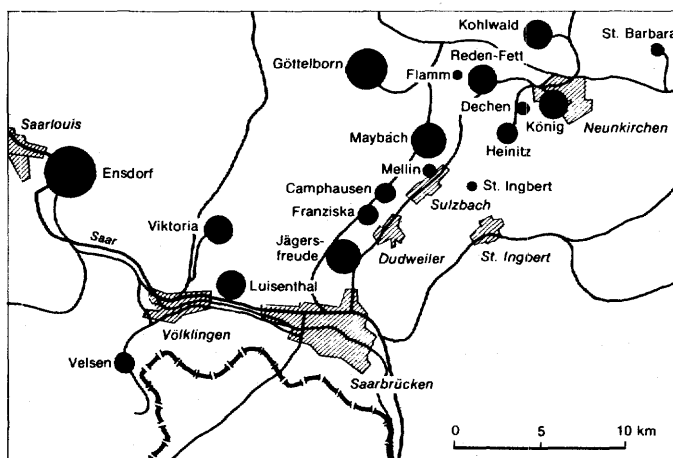
avait atteint une production annuelle d'environ 1 million de tonnes, avec un effectif de 2 700 hommes.

– Plan général I

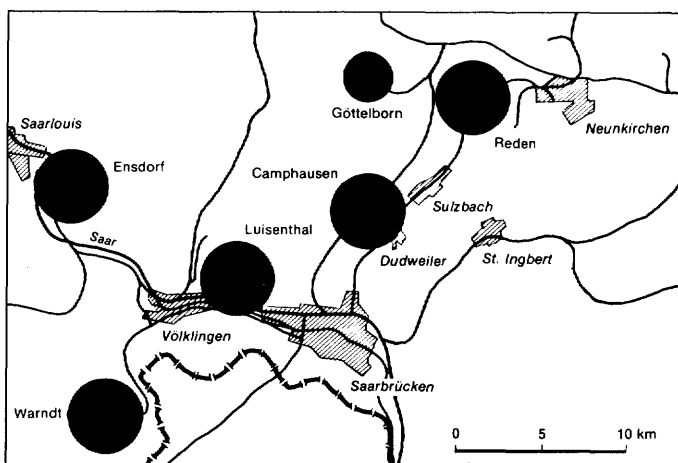
En 1962, l'administration des Saarbergwerke AG a mis au point un programme cadre pour la réduction progressive de la production, la concentration des exploitations minières et la rationalisation de l'extraction du charbon. Le «Generalplan I», qui portait sur la période de 1958 à 1969 et englobait donc les mesures déjà mises en œuvre, poursuivait les objectifs suivants :

1. continuer à réduire la production en tenant compte des possibilités d'écoulement à long terme des différents types de charbon et de la rentabilité de l'exploitation dans les différents sièges ;
2. créer de grandes unités de production en utilisant autant que possible les installations existantes et en exploitant leur capacité au maximum ;
3. réunir différents champs d'exploitation en champs communs et obtenir des réserves de charbon pouvant à coup sûr être exploitées économiquement ;
4. éviter toute difficulté d'ordre social pour le personnel touché par le remaniement des exploitations.

En particulier, le plan général I tendait à réunir les 15 charbonnages qui existaient encore (contre 18 en 1957) en 7 sièges centraux, y compris le nouveau charbonnage de Warndt. Il fallait pour cela fermer 10 sièges, dissoudre 22 installations annexes et ramener le nombre des puits en exploitation de 23 à 10. Le projet prévoyait de faire passer la production journalière moyenne par siège d'environ 3 100 tonnes à environ 6 600 tonnes.



– Siège en exploitation des Saarbergwerke AG en 1955-1957



— Sièges en exploitation des Saurbergwerke AG (État au 1er semestre de 1970)

Pour l'établissement du plan, le conseil général d'entreprise a été entendu. Les syndicats de mineurs sarrois ont accordé un large soutien au projet.

Fermeture de charbonnages

Charbonnage	Date	Production en tonnes (*)	Effectif (*)
St. Barbara	30. 4.1959	440740	2423
St. Ingbert	31.12.1959	86743	255
Heinitz	24.11.1962	864956	2659
Viktoria	1. 6.1963	465404	876
Maybach	4. 7.1964	1489484	3678
Velsen	15. 8.1965	1332613	3141
Kohlwald	31. 3.1966	928691	1669
König	31. 3.1968	1151075	1889
Jägersfreude	27. 7.1968	1011141	2783

(*) Exercice précédant la fermeture.

En exécution de ce programme, le charbonnage de Viktoria a été fermé le 31 mai 1963. A la suite de longs travaux préparatoires, les charbonnages de König et Dechen ont été réunis le 1er janvier 1964 en une installation commune ayant son siège à König. Le 4 juillet de la même année, le charbonnage de Maybach a cessé de produire. L'installation, modernisée après la guerre, avait atteint dans les derniers temps une production de 1,5 million de tonnes

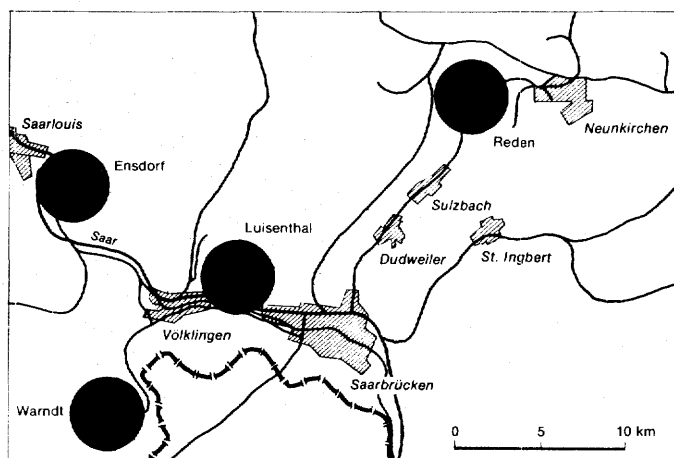
par an, avec un effectif d'un peu moins de 3 700 hommes. Ces opérations ont été suivies le 15 août 1965 de la fermeture du charbonnage de Velsen, occupant 3 150 personnes; au préalable, certaines parties du champ d'exploitation avaient été réunies aux champs du nouveau charbonnage de Warndt.

La fermeture du charbonnage de Kohlwald dans la partie orientale du bassin, le 31 mars 1966, a marqué le début d'une nouvelle étape. Avant la fermeture, ce charbonnage occupait environ 1 700 hommes et atteignait une production annuelle de près d'un million de tonnes. Peu de temps après l'établissement de la communication au 5e étage de Kohlwald, le champ nord de Schiffweiler a été rattaché au siège de Reden. Sous l'effet de la mauvaise conjoncture, les difficultés d'écoulement se sont aggravées en 1967. Aussi, au milieu de l'année, contrairement à ce qui avait été prévu dans le plan général I, le charbonnage de König a-t-il été converti en exploitation de surface à un poste et la production a-t-elle été réduite de moitié. Après la mise en place d'une liaison de transport König-Reden, le charbonnage a finalement été fermé le 30 mars 1968. Peu de temps après, le 27 juillet 1968, le charbonnage de Jägersfreude, qui occupait dans les derniers temps 2 800 hommes, a cessé de produire. Cet arrêt avait été précédé d'importants travaux visant à concentrer la production dans la zone fermée par les houillères de Camphausen-Franziska-Jägersfreude-Luisenthal. Une partie de la production du champ d'abattage de Neuhaus est actuellement acheminée directement vers les installations de traitement du charbonnage de Luisenthal, par un travers-bac montant de 5,5 km de long, muni d'un transporteur à courroie suspendue.

— Plan général II

A la suite des fermetures totales et partielles, la production des charbonnages sarrois est tombée entre 1958 et 1968 de 16,3 à 11,3 millions de tonnes. Bien qu'elle ait été plus fortement réduite que ne l'avait prévu le plan général I, il a fallu, sous la pression des conditions de marché, envisager de nouvelles limitations.

Se basant sur les mesures prises jusqu'alors, l'administration mit au point un 2e plan à long terme ayant pour objet, tout en garantissant dans une large mesure la rentabilité de l'exploitation et en évitant au personnel toutes difficultés d'ordre social, de ramener la production de



— Charbonnages en exploitation des Saarbergwerke AG - Projet

charbon à 9/9,5 millions de tonnes d'ici à 1973-1974. Conformément à ce projet, les six charbonnages restants devraient être regroupés en quatre sièges centraux, dont la capacité serait exploitée au maximum et dont la production moyenne par jour serait de 8 000 tonnes, à savoir les installations de Reden, Luisenthal, Warndt et Ensdorf. Dans la concentration des champs d'exploitation, on devrait veiller à respecter autant que possible les réserves économiquement exploitables.

En exécution de ce projet, la fermeture partielle du charbonnage de Camphausen a été entamée en 1970. Entre temps, le nouveau charbonnage de Warndt a lui aussi été transformé provisoirement en exploitation à un seul poste. Après la restitution de nouveaux champs d'exploitation par les houillères du bassin de Lorraine en 1972, en exécution des dispositions du traité sur le règlement de la question sarroise, il sera de nouveau exploité à sa pleine capacité. Cependant, la réalisation du plan général conformément aux objectifs primitifs dépend de l'évolution de la situation sur le marché.

– Résultats de la concentration et de la rationalisation

La concentration de la production charbonnière a été complétée par une mécanisation accrue de l'exploitation. Aussi, grâce à l'utilisation plus large de haveuses à tambour et à l'application conjointe de haveuses et de rabots, le volume relatif de la production des tailles à exploitation intégralement mécanisée est-il passé de 55 % en 1958 à plus de 90 % actuellement. Pour améliorer la rentabilité des chantiers, on a équipé les tailles d'étauçons hydrauliques. Depuis un certain temps, on a procédé à la mécanisation de l'abattage en utilisant des soutènements marchants. Au milieu de 1971, les tailles équipées des soutènements marchants fournissaient environ 30 % de la production.

Indices caractéristiques de la rationalisation dans l'industrie charbonnière de la Sarre

Rubriques clés	1957	1962	1970
Nombre de charbonnages	18	13	6
Nombre de chantiers	126	90	43
Mécanisation de l'exploitation en %	55	87	95
Mécanisation de l'abattage en %	0	0	22,0
Production annuelle en millions de tonnes	16,3	14,9	10,5
Production journalière par siège en tonnes	3070	4000	6100
Rendement au fond par homme/poste en kg	1720	2370	3630

Tandis que la production globale est retombée à 10,5 millions de tonnes en 1970, à la suite des mesures prises jusqu'ici, la production journalière par siège a doublé ; elle atteignait près de 6 100 tonnes en 1970 alors qu'elle était de 3 100 tonnes en 1958. Le principal critère d'évolution de la productivité, le rendement par poste au fond, a évolué plus favorablement qu'on ne l'avait supposé dans le plan général I. Alors que celui-ci prévoyait pour l'année 1968 un rendement au fond par homme/poste de 2 800 kg, on a atteint en réalité un rendement effectif de 3 200 kg et celui-ci a continué de croître jusqu'à plus de 3 630 kg.

b) Développement de la valorisation du charbon

Pour neutraliser dans une certaine mesure les pertes dans le domaine de la production charbonnière, on a fortement encouragé le développement des centrales énergétiques. Jusqu'au milieu des années 50, le développement des centrales était essentiellement axé sur l'auto-approvisionnement des exploitations. La conclusion de contrats de livraison de courant à long terme a permis d'agrandir les centrales de St. Barbara, Weiher et Fenne. Dans ces trois usines ont été installées au total quatre nouvelles centrales de 150 mégawatts chacune. Aussi, la Saarbergwerke AG dispose-t-elle actuellement d'une puissance installée d'approximativement 1 000 mégawatts. Entre 1958 et 1970, la production de courant est passée de 1,7 milliard de Kwh à plus de 4 milliards de Kwh.

Dans le domaine des cokeries, la situation du marché ne permettait pas initialement d'étendre les capacités. L'administration s'est décidée à concentrer les capacités de cokéfaction dans une cokerie centrale moderne, qui a été érigée à Fürstenhausen à proximité immédiate du charbonnage de Luisenthal, producteur de charbon à coke. La nouvelle cokerie de Fürstenhausen dispose de huit batteries d'une capacité d'environ 1,4 million de tonnes de coke. A la suite de l'érection de la cokerie centrale, la cokerie de Heinitz a été fermée en 1963, la cokerie de Reden en mars 1965 et l'usine de basse carbonisation de Velsen en mai 1965. La modification de la situation du marché du coke de haut fourneau a amené l'administration à rouvrir la cokerie de Reden en juillet 1968. La production de coke des charbonnages de la Sarre s'est ainsi approchée pour la première fois en 1969 de la limite des 2 millions de tonnes.

c) Incorporation d'autres domaines de production

Sous la poussée de la crise charbonnière, l'administration des charbonnages sarrois a décidé de donner à l'entreprise un fondement plus large et d'étendre ses activités à d'autres domaines de production. Le projet a rencontré de nombreuses difficultés de démarrage et a été gêné par l'effondrement de la conjoncture en 1966-1967. Aussi la restructuration de l'industrie charbonnière de la Sarre n'a-t-elle pas encore conduit partout à des résultats satisfaisants.

L'extension de l'éventail de production a commencé par l'établissement d'une entreprise expérimentale de production de mousse rigide et souple dans les anciennes installations du charbonnage de St. Barbara. C'est de là qu'est née la Petrocarbona, Gesellschaft für Mineralöl- und Plastikerzeugnisse mbH de Bexbach, qui a entrepris en 1966 la production de mousses rigides et souples, mais n'a pas encore pu jusqu'ici maîtriser les difficultés de mise en route. La société occupe environ 250 ouvriers et employés; elle ne réalise pas encore de bénéfices. En 1964-1965, les charbonnages de la Sarre ont acquis la majorité qualifiée des Saar-Gummiwerke GmbH de Büschfeld. La société, dont les parts sont actuellement entièrement en possession des Saarbergwerke, occupe en Sarre environ 1 550 personnes. En 1964, les charbonnages de la Sarre ont en outre pris une participation dans le groupe Dowidat, qui fabrique des outils de qualité dans ses usines de Wermelskirchen et Hasborn. En août 1970, ils ont acquis la propriété de la totalité des actions Dowidat. Ils ont en outre amélioré leur position sur le marché des outils en 1970 et 1971 en prenant des participations dans le groupe Belzer et dans la fabrique d'outils Fette en Allemagne septentrionale. Ils se sont enfin engagés dans la technique de la climatisation en acquérant la Mabag-Maschinen- und Apparatebau GmbH de Sulzbach.

L'administration des charbonnages sarrois voulait essentiellement élargir l'offre d'énergie. Elle a fortement encouragé la livraison de chaleur à distance par l'extension de la filiale Süd-deutsche Fernwärme GmbH. En même temps, les charbonnages sarrois se sont engagés dans le pétrole. A l'automne 1965, ils ont acquis la majorité dans les entreprises pétrolières Frisia

AG, qui travaillaient avec des pertes considérables. Les installations, sises à Emden, ont été modernisées, agrandies et converties en vue de l'utilisation de pétrole brut plus léger. Cependant, la Frisia n'a pu être dégagée que temporairement de sa situation déficitaire. La petite raffinerie n'était pas en mesure de rivaliser avec les prix pratiqués sur le marché des huiles minérales en 1968-1969. Après de nouvelles pertes, les parts Frisia ont été vendues au début de 1970 à la Gulf Oil Corp.

Le deuxième pas dans la transformation du pétrole a été baptisé projet «Saarlör-Chemie». A l'issue de travaux préparatoires qui se sont étendus sur plusieurs années, un groupe homogène d'usines de transformation d'huiles minérales a été érigé, de 1965 à 1968, des deux côtés de la frontière entre la Sarre et la Lorraine, en coopération avec des sociétés lorraines et françaises. La pierre angulaire du projet communautaire est la raffinerie sarroise de Klarenthal, dont la capacité de traitement, qui est actuellement de 2,3 millions de tonnes, doit être portée à bref délai à 4,5 millions de tonnes. Elle est reliée à l'oléoduc d'Europe méridionale. L'essence brute alimente la production d'une usine d'ammoniaque d'une capacité de 320 000 tonnes par an, érigée au centre chimique des charbonnages lorrains à Carling. Cette installation a été complétée par une usine d'urée et d'engrais située près de Perl sur la Moselle, laquelle est approvisionnée par Carling en ammoniaque et en anhydride carbonique. Les parts de la raffinerie sarroise sont détenues pour moitié par les charbonnages sarrois et les houillères du bassin de Lorraine en commun avec les sociétés pétrolières françaises CFP, Antar et UGP.

D'après ce que l'on dit, les résultats économiques fournis par le projet communautaire n'auraient pas été satisfaisants jusqu'ici. Cela s'explique, d'une part, par les retards imprévus dus à des dégâts matériels, qui ont marqué l'érection de l'usine d'ammoniaque, et, d'autre part, à la chute des prix sur le marché mondial des engrais. Le projet, dont la mise en œuvre a exigé des investissements de près de 250 millions de DM au total, n'a guère apporté plus de 400 emplois nouveaux en Sarre.

Le projet le plus récent en matière d'élargissement de l'éventail de production se situe dans le domaine des matières plastiques. Avec Farbwerke Höchst AG, les charbonnages sarrois ont fondé la «Folienwerke Saar GmbH». Cette usine commencera de produire en 1972 et devrait, si elle est utilisée à pleine capacité, occuper approximativement 1 000 ouvriers et employés. La capacité sera en premier lieu de près de 35 000 tonnes de feuilles par an. La première phase d'agrandissement exige des investissements de 110 millions de DM.

d) Les investissements et leur financement

Du 6 juillet 1959, date de la conversion monétaire, à la fin de 1970, la politique menée par les charbonnages sarrois a entraîné au total des investissements de l'ordre de 1,1 milliard de DM, dont la concentration et la rationalisation de la production charbonnière ont absorbé environ 380 millions de DM. La modernisation et l'agrandissement des centrales ainsi que la construction de la nouvelle cokerie centrale de Fürstenhausen ont demandé approximativement la même somme. La reconversion vers de nouveaux domaines de production par l'érection d'installations nouvelles et l'acquisition de participations a entraîné des investissements de près de 280 millions de DM.

En dépit des investissements considérables qui ont été effectués, il n'a pas été possible de sauvegarder le rendement économique des charbonnages sarrois, exprimé par leur contribution au produit national, ni même de raffermir leur capacité de rendement. On ne dispose pas de chiffres précis sur la contribution des charbonnages sarrois au produit national; cependant, les indications susmentionnées sur les prix et les résultats d'exploitation permettent de conclure qu'en dépit d'un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de DM, la contribution réelle de la Sarre au

Indices caractéristiques des charbonnages sarrois

– (Moyenne annuelle) –

Rubriques clés	1959/61	1962/64	1965/67	1968/70
Production en millions de tonnes	16,2	14,9	13,5	11,0
Courant en millions de Kwh	1935	2327	2659	3531
Coke en millions de tonnes	1,3	1,4	1,2	1,9
Chiffre d'affaires en millions de DM	983	955	991	1469
Part des combustibles solides	86,4	86,6	71,2	46,7
Dépenses de personnel en millions de DM	572	558	541	570
Amortissements en %	8,1	15,5	7,6	7,4
Profits et pertes en millions de DM	- 7,6	- 70,7	- 37,9	- 82,6

produit national s'est sensiblement réduite au cours des dix dernières années. Il y a à cela différentes raisons. Un rôle important est joué par le fait que la forte régression de la production charbonnière n'a pu être que partiellement neutralisée par l'incorporation de nouveaux domaines de production, et que cette conversion a en outre rencontré certaines difficultés de mise en route. D'autre part, dans l'appréciation des résultats, il faut également tenir compte du fait qu'avec la situation difficile qui régnait sur le marché du charbon, il n'eût pas été possible, sans investissements considérables, de tenir compte, dans le cadre de la réduction de la production, des intérêts du personnel sur le plan social ainsi que de la situation du marché de l'emploi en Sarre. Enfin, on peut présumer qu'une partie des mesures prises en faveur de l'adaptation et de la conversion de la région n'atteindront que plus tard leur pleine efficacité et que les investissements effectués ont donc jeté les bases de l'évolution future de l'industrie charbonnière de la Sarre.

Compte tenu de la faible rentabilité de l'entreprise, les importants investissements qui ont été effectués n'ont pu l'être que grâce aux capitaux avancés par les actionnaires, à savoir l'État fédéral et le Land. Les opérations d'adaptation et de reconversion ont en outre été favorisées par les mesures et décisions adoptées par l'État fédéral et la Communauté européenne dans le domaine énergétique. Enfin, le financement a été facilité par l'octroi de prêts à long terme provenant de fonds du budget ERP ainsi que de crédits de la CECA.

De la conversion monétaire, intervenue le 6 juillet 1959, à la fin de 1970, les charbonnages sarrois ont bénéficié d'apports de capitaux de leurs actionnaires s'élevant à plus de 328 millions de DM. La République fédérale, honorant sa participation de 74%, en a fourni environ 243 millions de DM, la Sarre fournissant pour sa part une contribution de 85 millions de DM.

En exécution des différentes mesures et des différentes lois de politique énergétique, les charbonnages sarrois ont reçu, sur les fonds publics, entre le milieu de 1959 et la fin de 1970, de fermetures, des aides à l'écoulement et des aides de rationalisation pour un montant de près de 250 millions de DM. Bien entendu, cette somme englobe les aides à l'écoulement du charbon à coke (82,5 millions de DM) ainsi que les aides au transport (22,6 millions de DM) dont ont bénéficié directement les utilisateurs. La ventilation des aides financières, auxquelles la Sarre a contribué pour près de 54 millions de DM, apparaît au tableau suivant. Les lois, règlements et directives relatifs à ces aides sont exposés dans leur contexte à la fin du chapitre relatif à la conversion de l'industrie charbonnière de la Sarre.

Aides financières accordées aux charbonnages sarrois de 1960 à 1970

Catégorie	Millions de DM
I - Aides de fermeture	
1. Association de rationalisation	62,4
2. Groupement d'action	18,9
II - Aides à l'écoulement	
1. Aide de transport	22,6
2. Chauffage d'îlots	4,3
3. Campagne de stockage	15,0
4. Loi sur la transformation de la houille en électricité	11,5
5. Réglementation pour le coke	82,5
III - Aides d'investissement	
Rationalisation dans le domaine minier	31,6
Total	248,3

A côté de ces subventions de l'État fédéral et du Land, les charbonnages sarrois ont obtenu différents prêts financés par la CECA. Pour les investissements nécessaires à l'extension des centrales, ils ont notamment bénéficié de crédits CECA d'un montant de 41 millions de DM. En outre, pour la construction du projet Saarlör-Chemie, ils ont eu recours à un prêt CECA d'environ 32 millions de DM. Enfin, dans le cadre de la restructuration, certaines filiales des charbonnages ont obtenu de l'État fédéral des crédits ERP s'élevant au total à 40 millions de DM.

L'adaptation de la production charbonnière à l'évolution du marché a été favorisée par un certain nombre de mesures propres à épargner aux mineurs les rigueurs de la situation. Il s'agit essentiellement des prestations sociales suivantes :

Régime des postes de récupération 1966-1968	30,0 millions de DM
Régime des postes accomplis les jours fériés	21,8 millions de DM
Régime des postes chômeurs	17,2 millions de DM

Les prestations, qui atteignent au total 68 millions de DM, ont été fournies pour les deux tiers par la République fédérale et pour un tiers par la Sarre. Les fonds n'ont pas été crédités en faveur des charbonnages, mais versés aux mineurs ; quoi qu'il en soit, ces mesures ont permis de soulager les entreprises et méritent donc d'être mentionnées dans le présent contexte. Tel est également le cas, dans une certaine mesure, pour les aides d'adaptation et indemnités d'un montant global d'environ 43 millions de DM, dont il sera fait état dans les chapitres suivants.

e) Réduction de l'effectif de planification sociale

La réduction et la rationalisation de la production de charbon ont entraîné une forte réduction de l'effectif. L'extension simultanée de la valorisation du charbon ainsi que l'incorporation de nouvelles branches de production n'ont pas, malgré leur apport en emplois de remplacement, apporté de soulagement sensible. Dans les centrales et cokeries, la forte augmentation de la

production due à la poursuite de la rationalisation et au progrès technique rapide n'a pas empêché qu'au cours des dix dernières années, le nombre déjà faible des emplois diminue encore légèrement. D'autre part, la restructuration des charbonnages sarrois a été déterminée essentiellement jusqu'ici par l'acquisition d'entreprises existantes ou la mise en place de branches de production à faible coefficient de travail, comme, par exemple, la transformation du pétrole. Dans l'ensemble, à la fin de 1970, la restructuration devrait avoir permis aux charbonnages sarrois de créer au plus 1 500 emplois nouveaux en Sarre. Cela ne compense pas les pertes considérables d'emplois qui se sont produites dans les entreprises minières.

Effectif des charbonnages sarrois

Branche d'exploitation	Effectif (1)	
	1958	1970
1. Charbonnages	57 561	21 034
2. Cokeries	1 085	1 309
3. Production d'énergie	1 657	1 318
4. Reste Saarbergw. AG	3 724	3 103
5. Sociétés en participation	—	4 037
Total 1 à 4	64 027	26 764
Total général	64 027	30 801

(1) Ouvriers, employés et cadres, au milieu de l'année.

En collaboration avec les syndicats de mineurs et le conseil d'entreprise, l'administration des charbonnages a déployé de gros efforts pour éviter que les personnes touchées par les fermetures ou les conversions d'entreprises ne se trouvent placées dans une situation sociale difficile. La réduction et la concentration de la production de charbon n'ont pas seulement été organisées et exécutées selon des critères techniques et économiques, mais aussi en fonction de considérations sociales. Aussi, la politique de l'entreprise a-t-elle bénéficié, dès le début, du soutien des syndicats et des représentants des travailleurs au conseil de surveillance. Cette politique a été favorisée en outre par l'octroi d'aides d'adaptation, financées par la Communauté européenne et l'État fédéral, par le versement des indemnités prévues par la loi du 15 mai 1968 sur l'adaptation et l'assainissement de l'industrie et des régions charbonnières allemandes, ainsi que par différentes mesures prises par l'État fédéral et le Land afin de neutraliser les difficultés temporaires qui se présentaient sur le plan social.

Le principe directeur de la planification en matière sociale était d'adapter les mesures touchant les entreprises à la réduction naturelle de l'effectif, résultant de la mise à la retraite et de l'invalidité, de la démission ou de la rupture de contrat du travailleur. La conjoncture économique qui, si l'on excepte la récession de 1967, a été favorable, a incité de nombreux jeunes travailleurs à quitter volontairement la mine et à accepter un autre emploi en Sarre même ou dans les Länder voisins. C'est l'une des raisons essentielles pour lesquelles la réduction de l'effectif s'est accomplie sans trop de difficultés. Comme le montrent les chiffres, la plus forte régression s'est produite de 1959 à 1962, c'est-à-dire à une époque où, à la suite de la

réintégration de l'économie sarroise dans la République fédérale, de nombreux emplois nouveaux ont été créés par des sociétés allemandes en Sarre.

Effectif des Saarbergwerke AG (*)

Fin de l'année	Ouvriers			Employés	Effectif total
	fond	jour	total		
1938	32748	12358	45 106	3 342	48 448
1950	41 118	19019	50 137	5 133	65 270
1957	40668	17830	58 498	6 463	64 961
1960	33 335	13 257	46 592	6 372	52 964
1963	25 273	11 300	36 573	6 113	42 686
1967	19 170	8 536	27 706	4 797	32 503
1970	14 400	8 183	22 583	4 386	26 883

(*) Sans les sociétés à participation.

Du début de 1959 à la fin de 1970, l'effectif des charbonnages sarrois (sans les sociétés à participation) est passé de près de 63 000 à moins de 27 000 hommes, diminuant donc d'environ 36 000 unités. Le solde est représenté par 48 000 départs et 12 000 embauchages. Sur les 48 000 départs, 34 000 sont imputables à la démission, l'appel sous les armes, la mise à retraite, le décès, etc. Il ne s'agit de mises à pied «organisées» que dans 14 000 cas seulement.

Politique de licenciement

La politique de l'administration avait pour objet de veiller autant que possible à ne pas fermer un charbonnage avant qu'un nombre suffisant d'emplois ait été libéré dans les autres installations de l'entreprise, en conséquence du phénomène de réduction naturel, et qu'un nombre suffisant de postes de remplacement ait pu être libéré, notamment par des mises à la retraite prématurées, financées sur les aides d'adaptation. Ainsi, des licenciements de jeunes travailleurs ont pu être dans une large mesure évités. Cette politique du personnel a cependant exigé d'importants transferts à l'intérieur du bassin. Ceux-ci ont été facilité par le vaste dispositif de transport des mineurs que les charbonnages de la Sarre avaient progressivement établi. Plus de 100 autobus, qui roulent au service de l'entreprise et qui font ensemble près de 18 000 km par jour, conduisent les travailleurs de leur domicile au lieu de travail. Comme ces véhicules desservent la totalité des installations et des communes habitées par les mineurs, les transferts d'une mine à l'autre n'exigeaient généralement pas de changement de domicile du travailleur.

A la suite des fermetures totales ou partielles des charbonnages de St. Barbara, Heinitz-Dechen, Kohlwald, Maybach, Reden, Viktoria, Velsen, König, Jägersfreude et Camphausen, ainsi que des cokeries de Heinitz et Reden et de l'usine de distillation lente de Velsen, l'administration des charbonnages sarrois a effectué au total 21 opérations de transfert et de licenciement de personnel. Dans le cadre de ces opérations, près de 34 400 transferts indirects et directs ont été effectués dans les charbonnages eux-mêmes et, rappelons-le, près de 14 000 travailleurs ont été licenciés en recevant des aides d'adaptation ou des aides transitoires. Il s'agissait essentiellement de bénéficiaires de pension et de travailleurs assez âgés, proches de la retraite.

Départs organisés

Pensionnés	11 346
Ouvriers de 59 ans licenciés	1 081
Employés de 57 ans licenciés	452
Cadres de 60 ans licenciés	36
Jeunes ouvriers et employés licenciés	1 051
Total	13 966

Mais, à la suite de l'aggravation temporaire des difficultés d'écoulement du charbon, due à la récession de 1967-1968, près de 1 000 jeunes ouvriers et employés ont été licenciés à la suite de la fermeture prématurée du charbonnage de König. Conformément à la 3e partie du plan social König, les intéressés ont bénéficié d'indemnités compensatrices et, grâce à la réanimation de la conjoncture vers la fin de 1968 et à l'action exercée en faveur de l'établissement de nouvelles entreprises en Sarre, ils ont pu très rapidement trouver un autre emploi.

Déroulement des opérations et critères de sélection

Dans le domaine social, les 21 opérations de fermeture se sont déroulées comme suit : pour absorber l'effectif d'une installation vouée à la fermeture, des postes ont été libérés dans les autres installations de l'entreprise par le licenciement de « remplaçants » (Stellvertreter). Il s'agissait essentiellement de licencier des mineurs recevant une pension d'invalidité ou une pension d'accident ou une indemnité compensatrice des mineurs. Ceux-ci ont reçu une indemnité forfaitaire de 4 000 DM (2 000 DM pour les bénéficiaires d'indemnités compensatrices des mineurs). Dans plus d'un millier de cas on a en outre licencié les travailleurs de 59 ans, dont une partie a reçu, en sus de l'indemnité, une aide transitoire de l'entreprise égale à la différence entre l'indemnité de chômage ou d'attente et 90% du salaire net. En adoptant cette mesure, on considérait que les membres du personnel licenciés dans ces conditions pourraient, à l'issue d'une année de chômage, et après avoir atteint l'âge de 60 ans, demander la pension de vieillesse pour laquelle ils avaient opté.

Les pensionnés et travailleurs âgés susceptibles d'être licenciés ont été contactés individuellement par l'entreprise. A l'issue de ces entretiens, et après accommodements avec les « remplaçants » licenciés, un plan détaillé pour le transfert des travailleurs de l'installation fermée vers les postes ainsi libérés a été élaboré et discuté en détail avec le conseil d'entreprise compétent. Les transferts ont en principe été exécutés par localité, c'est-à-dire que, dans la mesure du possible, les mineurs domiciliés au même endroit ont été transférés ensemble à une nouvelle installation. La plupart des mineurs transférés ont conservé leur domicile ; dans 209 cas, des indemnités de déménagement et d'installation ont été accordées pour un montant global de 267 000 DM. Pour éviter que la distance du domicile au lieu de travail ne devienne excessive pour de nombreux mineurs, il a en outre fallu dans de nombreux cas, pour compléter les transferts indirects, opérer des échanges entre les membres du personnel d'installations différentes.

Les opérations de transfert ont été tellement importantes qu'en dépit d'une planification minutieuse et du soin mis à tenir compte des desiderata personnels des intéressés, elles n'ont pas été entièrement sans influence sur le climat de l'entreprise. En effet, les transferts ont

touché plus de travailleurs que n'en occupent actuellement les charbonnages sarrois. De nombreux travailleurs ont dû changer plusieurs fois d'exploitation. Afin d'élargir son expérience dans le domaine des opérations de transfert, la direction du travail des charbonnages sarrois a chargé en 1964 le «Institut für empirische Soziologie» de Sarrebruck d'étudier les effets du plan général sur le climat social. L'étude, accompagnée d'un vaste sondage d'opinion, recommandait notamment une information plus intensive du personnel et une amélioration structurelle du dispositif d'information.

Aides d'adaptation et indemnités

Catégorie de bénéficiaires	Nombre	Aides d'adaptation	Indemnités
Pensionnés bénéficiaires d'aides d'adaptation	10382	29 559 796,54	—
Pensionnés bénéficiaires d'aides d'adaptation et d'indemnités	964	3 856 000, —	956 361,10
Total intermédiaire	11 346	33 415 796,54	956 361,10
Licenciés bénéficiaires d'indemnités	1943	—	8 996 041,67
Aides sous forme de salaire	925	203 314, —	
Frais de déménagement et indemnités d'installation	209	266 725,90	
Total général	14 423	33 885 836,44	9 952 402,77

Mesures financières

Dans le cadre des fermetures, des aides d'adaptation ont été accordées par l'État fédéral et la Communauté européenne, conformément aux directives du ministre fédéral du travail et en application de l'article 23 de la convention relative aux dispositions transitoires annexée au traité CECA ou de l'article 56 du traité CECA, jusqu'à un montant global de 33,4 millions de DM. La répartition de ce montant ressort du tableau joint en annexe. A cela s'ajoutent des aides sous forme de salaire d'un montant de 203 000 DM ainsi que des indemnités de déménagement et d'installation d'un montant de 267 000 DM. D'autre part, les indemnités visées par les dispositions de la loi d'adaptation dans le domaine charbonnier du 15 mai 1968 ont été accordées à concurrence de près de 10 millions de DM. L'administration du travail a également versé pour plus de 2 millions de DM d'indemnités d'attente, d'aides de recyclage, d'allocations d'étude, de frais de voyage et de déménagement, d'indemnités de séparation, etc. Enfin, les charbonnages sarrois eux-mêmes ont accordé des aides transitoires d'un montant de 680 000 DM et des indemnités à concurrence de 2,2 millions de DM.

Répartition régionale

Les charbonnages et les emplois miniers étaient initialement assez régulièrement répartis sur la zone industrielle de la Sarre. La réduction de l'effectif des charbonnages, entamée à la fin des années 50, a entraîné les plus fortes pertes d'emplois dans la partie orientale du pays. A l'ouest, dans les charbonnages de Kohlwald, König, Heinitz-Dechen, St. Barbara, Maybach, Mellin et Reden, près de 28 000 mineurs étaient occupés en 1958. A la fin de 1970, ce nombre était passé à 4 800, c'est-à-dire à l'effectif du charbonnage de Reden. Au centre du bassin industriel sarrois, les fermetures de Frauziska et Jägersfreude, et diverses fermetures partielles

intervenues depuis 1958 ont fait passer le nombre d'emplois miniers de 18 200 à 10 200. A l'ouest, en revanche, où l'on a fermé les charbonnages de Viktoria et Velsen mais construit le nouveau charbonnage de Warndt, on n'a enregistré au total, depuis la fin des années 50, qu'une perte de moins de 2 000 emplois miniers.

f) Mesures de politique énergétique

Dispositions de la Communauté européenne

Afin d'assurer que les aides financières de caractère public accordées à l'industrie charbonnière dans les pays de la Communauté soient compatibles avec le traité CECA, la Haute Autorité de la CECA (maintenant la Commission des Communautés européennes), se basant sur l'article 95, paragraphe 1, du traité CECA, a stipulé, dans la décision n° 3/65 de la Haute Autorité relative au régime communautaire des interventions des États membres en faveur de l'industrie houillère, du 17 février 1965 (JO, p. 480), dans la version n° 27/67 du 25 octobre 1967 (JO n° 261 p. 1), qu'elle pourrait autoriser toutes les mesures financières prises pour la rationalisation et la fermeture de charbonnages ainsi que les aides spéciales accordées pour l'adaptation de l'industrie houillère dans une région charbonnière, à condition que ces dispositions ne nuisent pas aux conditions de concurrence déterminées par l'implantation et les conditions de production des entreprises. Les aides des États ne sont autorisées, en vertu de cette décision, que jusqu'au 31 décembre 1970, mais ce délai peut être prorogé.

La Haute Autorité contribue ainsi, sur le plan économique et social, à résoudre la crise structurelle de l'industrie charbonnière. Les mesures financières prises par cette institution sont en particulier fondées sur les articles 54 et 56 du traité CECA.

Aides de rationalisation et de fermeture

La loi du 29 juillet 1963 sur l'encouragement de la rationalisation dans l'industrie charbonnière (BGBl. I, p. 549) a institué l'Association de rationalisation de l'industrie charbonnière, sise à Essen, organe de droit public dépendant directement de l'État fédéral. L'objet de cette mesure devait être d'accroître la compétitivité de l'industrie charbonnière par une rationalisation de la production et une meilleure exploitation des débouchés, et d'adapter, en outre, la production de charbon au volume des ventes en procédant à des fusions ou à des fermetures de charbonnages. Pour atteindre cet objectif, l'Association de rationalisation pouvait, en vertu de la loi, accorder des prêts, des garanties et des primes.

Pour faciliter également par l'octroi d'une prime les fermetures de charbonnages intervenues entre le 15 mai 1962 et l'entrée en vigueur de cette loi, le ministre fédéral de l'économie a promulgué, le 13 décembre 1962, des «directives sur l'octroi provisoire de primes pour la fermeture de charbonnages». En vertu de ces directives, une prime pouvait être accordée à concurrence de 12,50 DM par tonne produite par le charbonnage fermé, dans la moyenne des années 1959 à 1961. La loi de rationalisation prévoyait en outre des allègements fiscaux en faveur des opérations de rationalisation.

En 1966, a été fondée, à l'initiative de l'Association fédérale de l'industrie allemande, l'Aktionsgemeinschaft Deutsche Steinkohlenreviere GmbH (un groupement d'action bénéficiant du soutien de l'industrie), ayant son siège à Düsseldorf et disposant d'un capital initial de 64,4 millions de DM. L'objectif et la tâche du groupement d'action est de faciliter l'adaptation harmonieuse de l'industrie charbonnière à l'évolution des caractéristiques du marché de l'énergie. Le gouvernement fédéral a publié à cette fin les directives sur l'octroi de primes pour la fermeture de charbonnages et l'aliénation d'immeubles appartenant aux charbonnages

(directives de fermeture) du 22 mars 1967 (BANz. n° 59 du 29 mars 1967), modifiées le 14 mai 1970 (BANz. n° 95 du 27 mai 1970). En vertu de ces directives, le groupement d'action peut, sur demande, accorder des primes en contrepartie de la fermeture de charbonnages.

La loi du 11 avril 1967 sur les mesures fiscales accompagnant la fermeture de charbonnages (BGBl. I, p. 403) prévoit l'octroi de primes de fermeture ainsi que d'avantages fiscaux tels que ceux qui avaient déjà été prévus dans le cadre de la loi sur l'association de rationalisation.

En vertu des «directives sur l'octroi d'aides en contrepartie du risque de dégâts miniers aux entreprises industrielles qui érigent ou étendent leurs usines dans les régions charbonnières» (BANz. n° 14 du 22 janvier 1970), des subventions sont accordées par le groupement d'action pour le financement de dispositifs de soutènement ou de simples installations de service contre les dégâts miniers.

En 1968, les diverses dispositions prévues dans le domaine de la politique charbonnière ont été regroupées dans la loi sur l'adaptation et l'assainissement de l'industrie et des régions charbonnières allemandes (Kohleanpassungsgesetz) du 15 mai 1968 (BGBl. I, p. 365), modifiée le 28 août 1969 (BGBl. I p. 1513). Cette loi encourage en outre l'érection et l'extension d'entreprises dans le bassin charbonnier par l'octroi d'une prime d'investissement équivalant à 10% des dépenses.

Aides à l'écoulement

Jusqu'au 1er avril 1964, une fraction équivalant à 8,6% des tarifs de transport légaux a été remboursée à titre d'aide de transport en vertu de directives spéciales du ministre fédéral de l'économie. A la suite du remaniement des «directives du 2 avril 1964 du ministre fédéral de l'économie sur l'octroi d'une aide pour le transport de charbon, financée par le produit de l'impôt sur le pétrole» (BANz. n° 64 du 4 avril 1964), modifiée pour la dernière fois le 16 septembre 1969 (BANz. n° 171 du 16 septembre 1969), le taux de remise a été fixé à partir du 1er avril 1964 à 7,6%. L'aide aux transports a cessé d'être accordée le 10 février 1970 en vertu des «notifications du ministre fédéral de l'économie sur la suppression de l'aide aux transports de charbon financée par le produit de l'impôt sur le pétrole» du 26 janvier 1970 (BANz. n° 19 du 29 janvier 1970).

En vertu des «directives du ministre fédéral de l'économie sur l'octroi d'aides pour l'érection ou l'extension d'installations de chauffage d'îlot et de chauffage à distance», du 11 août 1964 (BANz. n° 153 du 20 août 1964), modifiées le 30 décembre 1968 (BANz. n° 3 du 7 janvier 1969), l'État fédéral, en vue de rétablir la compétitivité des installations de chauffage fonctionnant au charbon, accorde, pour leur construction, des crédits d'investissement qui représentent en moyenne 35% des frais, mais ne peuvent dépasser 75 000 DM par Gcal/h de capacité (capacité thermique). Le programme d'encouragement se limite à la période du 1er juillet 1964 au 31 décembre 1973.

Afin d'assurer l'écoulement à long terme du charbon dans les centrales, le gouvernement fédéral a promulgué la «loi encourageant l'utilisation de charbon dans les centrales» (première loi sur la transformation du charbon en électricité) du 12 août 1965 (BGBl. I, p. 777), modifiée le 8 août 1969 (BGBl. I, p. 1083). En vertu de cette loi, les entreprises qui, entre le 30 juin 1964 et le 1er juillet 1971, mettent une nouvelle centrale en service, peuvent obtenir le bénéfice d'une réserve exempte d'impôt équivalant à 45% des frais d'acquisition et de réparation, à condition qu'elles utilisent le charbon comme combustible pendant au moins dix ans.

Une autre mesure propre à garantir des débouchés à l'industrie charbonnière a été la convention du 3-9 décembre 1965 entre la république fédérale d'Allemagne et la Notgemeinschaft Deutscher Kohlenbergbau GmbH, concernant une campagne de stockage. En vertu

de cette convention, les frais d'achat, de transport et de stockage d'environ 4 millions de tonnes de charbon ont été couverts par des garanties et des subventions de l'État fédéral.

L'écoulement est également facilité par l'abaissement du prix du charbon à coke et du coke de haut fourneau livrés à l'industrie sidérurgique. Pour les livraisons effectuées de 1967 à 1969, les subventions ont été accordées sur la base de la décision de la Communauté européenne du charbon et de l'acier n° 1/67 du 21 février 1967, relative aux charbons à coke et cokes destinés à la sidérurgie de la Communauté. Ce dispositif d'encouragement a été reconduit pour l'année 1970 par la décision n° 70/1/CECA de la Commission, du 19 décembre 1969, relative aux charbons à coke et coke (JO n° L 2 p. 10), et est applicable jusqu'à la fin de 1972. Les précisions relatives à l'octroi d'aides d'exploitation et d'aides à l'écoulement sont fournies par les «directives du 17 juillet 1970 du ministre fédéral de l'économie sur l'octroi d'aides pour la vente de charbon à coke et de coke de haut fourneau à l'industrie sidérurgique de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, conformément à la décision n° 70/1/CECA de la Commission du 19 décembre 1969» (BAnz. n° 133 du 24 juillet 1970).

La loi du 22 décembre 1967 déterminant le contingent douanier de combustibles solides pour les années 1968, 1969 et 1970 (Bundesgesetzblatt II, p. 2597) fixe le niveau des importations à 6 millions de tonnes pour chacun de ces exercices. Lorsque la situation économique globale l'exige, cette quantité peut être augmentée ou diminuée de 20% au plus.

Mesures sociales préventives en faveur des mineurs

Les travailleurs touchés par les fermetures et réductions d'activité dans l'industrie charbonnière peuvent bénéficier d'aides d'adaptation financées par l'État fédéral et la CECA au sens de l'article 56, paragraphe 2, du traité CECA. Ces aides sont fournies pour moitié par l'État membre intéressé et pour moitié par la Haute Autorité. Dans les «directives du ministre fédéral du travail et des affaires sociales sur l'octroi d'aides aux travailleurs de l'industrie charbonnière touchés par des mesures au sens de l'article 56, paragraphe 2, du traité CECA» (BAnz. n° 132 du 20 juillet 1966), le gouvernement fédéral a publié les principes dont il était convenu avec la Haute Autorité. Ces directives sont entrées en vigueur le 1er janvier 1966 en remplacement des directives du 7 août 1964.

Les travailleurs de l'industrie charbonnière touchés par les fermetures ou réductions d'activité ont également bénéficié de l'octroi de l'«indemnité prévue par la loi portant adaptation et assainissement de l'industrie et des régions charbonnières allemandes» et par les «directives du 14 juillet 1967 du ministre fédéral de l'économie sur l'octroi provisoire d'une indemnité aux travailleurs de l'industrie charbonnière» (BAnz. n° 134 du 21 juillet 1967). Pour bénéficier de l'indemnité, il fallait remplir les conditions fondamentales suivantes: avoir appartenu au moins dix ans à la mine, être âgé d'au moins 33 ans et avoir été licencié à la suite d'une mesure de fermeture après le 31 mars 1967.

Le gouvernement fédéral a regroupé les principales prestations sociales publiques et privées allouées aux mineurs, dans la notification du 15 mai 1968 du plan social global relatif aux prestations et aux mesures préventives de caractère public et privé prévues en faveur des travailleurs de l'industrie charbonnière touchés par des fermetures» (BAnz. n° 94 du 18 mai 1968).

L'État fédéral accorde aux travailleurs de l'industrie charbonnière, touchés par l'adaptation de ce secteur à l'évolution structurelle de l'approvisionnement en énergie, des aides et des prêts propres à faciliter leur reclassement (création d'emplois durables) et à leur éviter, dans le domaine social, les rigueurs de la situation. Voir à ce sujet les «directives du 11 décembre 1959 sur l'octroi d'aides d'adaptation spéciales aux travailleurs de l'industrie charbonnière» (BAnz. n° 241 du 16 décembre 1959) du ministre fédéral du travail et des affaires sociales.

En vertu des «directives du 14 juillet 1967 du ministre fédéral de l'économie sur l'octroi d'une compensation pour les postes perdus dans l'industrie charbonnière» (BAnz. n° 134 du 21 juillet 1967) les personnes occupées dans l'industrie charbonnière de la Ruhr ont, pour les pertes subies en raison des postes chômés pour absence de débouchés dans la période du 1er décembre 1966 au 31 mai 1967, bénéficié d'une compensation financée pour les deux tiers par l'État fédéral et pour un tiers par le Land.

III – Parenthèse: problèmes de l'industrie de l'acier

A côté des problèmes structurels résultant des fermetures et réductions d'activité dans l'industrie charbonnière, il faut mentionner les problèmes découlant de l'importance considérable de l'industrie de l'acier dans la structure économique de la Sarre. La croissance des bassins sidérurgiques est depuis longtemps inférieure à la croissance industrielle globale. En République fédérale, par exemple, de 1960 à 1969, le taux d'accroissement annuel de la production industrielle a été de 5,6% contre 3,8% seulement pour l'industrie de l'acier. Comme en Sarre près d'un tiers de la production industrielle repose sur la sidérurgie, il va de soi que l'ensemble du développement industriel est déterminé dans une assez large mesure par la croissance de cette industrie.

En outre, il y a longtemps que la demande d'acier est inférieure au progrès de la productivité dans les usines sidérurgiques, aciéries et laminiers. Cela signifie que, dans cette branche de production, le nombre de personnes occupées diminue légèrement à long terme. En Sarre, l'effectif des usines sidérurgiques est tombé à moins de 40 000 hommes, ayant diminué de 1 600 unités depuis 1960; dans le même temps, la production d'acier a augmenté des 2/5 environ, passant à 5,2 millions de tonnes.

Évolution de l'industrie de l'acier de 1960 à 1970

Année	Production en tonnes			Effectifs
	fonte brute	Acier brut	laminés	
1960	3 309 000	3 753 000	2 687 000	41 662
1962	3 418 000	3 746 000	2 636 000	40 817
1964	3 642 000	4 088 000	3 067 000	40 145
1966	3 700 000	4 199 000	3 047 000	41 043
1968	3 814 000	4 404 000	3 079 000	38 009
1970	4 589 000	5 206 000	3 581 000	39 921

L'industrie de l'acier sarroise doit faire face à un certain nombre de problèmes particuliers. En raison de leur situation excentrique, les usines sidérurgiques sont condamnées dans une assez large mesure à exporter leurs produits. En outre, la plus grande partie de leur production doit être écoulee sur des marchés relativement éloignés. Les fournitures d'acier laminés à la France ont constitué en 1970 près d'un tiers de l'ensemble des ventes. Les livraisons aux autres Länder, en particulier en Allemagne méridionale, ont représenté environ un cinquième et les ventes aux autres pays un bon dixième.

Ventes d'acier laminé des aciéries sarroises en 1 000 tonnes

	1960		1965		1970	
	1000 t	%	1000 t	%	1000 t	%
Sarre	801	25,3	628	18,3	930	22,2
Reste RFA	816	25,7	1011	29,4	1404	33,5
France	1223	38,6	1164	33,9	1311	31,2
Autres pays de la CECA	053	1,7	095	2,8	140	3,3
Pays tiers	277	8,7	536	15,6	412	9,8
Total	3 170	100,0	3 434	100,0	4 197	100,0

Compte tenu de la grande importance des exportations, les fluctuations monétaires et l'inégalité des conditions de transport se répercutent de façon particulièrement défavorable sur les industries sidérurgiques. Rappelons qu'au cours des dernières décennies, les canalisations du Main, du Neckar et de la Moselle ont modifié les conditions de concurrence au détriment des entreprises sarroises du secteur CECA. L'existence de ce phénomène est reconnue dans la décision CECA n° 14/66 relative aux tarifs spéciaux applicables à certains transports de charbon et d'acier en provenance ou à destination de la Sarre.

A la suite de la baisse des frets maritimes et de la découverte de nouveaux gisements outre-mer, il s'est, d'autre part, produit récemment un déplacement dans l'approvisionnement en matières premières des usines sidérurgiques sarroises. Alors qu'auparavant elles traitaient exclusivement de la minette lorraine et disposaient d'une base d'approvisionnement en matières premières relativement favorable, compte tenu de la proximité des gisements de minerais, ces usines ont dû, en raison de l'évolution des prix des minerais porteurs de Fe ainsi que du charbon et du coke, se tourner progressivement vers l'utilisation de minerais riches en Fe. Actuellement, les usines sidérurgiques sarroises ne couvrent plus que 55% de leurs besoins en Fe par la minette. Le fait que ces usines puissent utiliser les minerais d'outre-mer aussi bien que la minette lorraine, bien qu'elles soient situées à des centaines de km des ports maritimes et ne disposent pas de voies fluviales pour l'acheminement de ces matières, est caractéristique de la situation.

L'industrie sidérurgique sarroise a réussi, dans le cadre du perfectionnement rapide de la technique, à trouver le moyen de résoudre les tâches découlant de la situation géographique du Land et des problèmes de l'approvisionnement en matières premières. Les usines n'ont pas seulement été en mesure de garder le contact dans le domaine technique, elles ont également réussi à s'engager sur des voies nouvelles. En dépit de nombreuses difficultés, leur croissance a été satisfaisante. C'est ainsi par exemple que la production d'acier brut a, au cours des dix dernières années, progressé plus fortement en Sarre que dans la moyenne de la République fédérale. En outre, par tonne d'acier brut, les aciéries de la Sarre ont, au cours des dix dernières années, investi autant dans le secteur que les usines de la Ruhr, à savoir environ 34 DM par tonne.

Selon les enquêtes de la Communauté européenne, les investissements globaux des aciéries de la Sarre dans le secteur CECA entre 1960 et 1970 ont dépassé 1,5 milliard de DM. Un cinquième de cette somme est échu au secteur des hauts fourneaux, y compris la préparation du lit de fusion, un peu moins d'un cinquième aux aciéries et un Lon tiers aux laminoirs. Le reste

des investissements se répartit entre les entreprises énergétiques et différentes autres installations du secteur CECA. La plus grande partie des investissements a été effectuée dans le domaine des laminoirs et des installations de coulée continue. Pour ne pas gêner les coopérations ou les fusions futures, une plus grande importance a été accordée à la modernisation d'usines existantes qu'aux constructions nouvelles. Au lieu de 25 hauts fourneaux de 3 et 6 m de diamètre au creuset en 1960, on dispose actuellement de 14 hauts fourneaux ayant jusqu'à 8,6 m de diamètre au creuset.

Comparativement à d'autres bassins, la Sarre a effectué des investissements particulièrement élevés dans la préparation du lit de fusion. Cela s'explique par l'utilisation des minerais lorrains mais aussi par les besoins de capacités et les impératifs de rationalisation. Aussi, les usines sidérurgiques sarroises occupent-elles la tête en ce qui concerne l'utilisation d'agglomérés. En 1970, on utilisait en Sarre 1 380 kg d'agglomérés par tonne de fonte brute, contre environ 550 kg dans la Ruhr. Grâce à cela, les dépenses en fonte brute ont été considérablement réduites au cours des dernières années, et notamment la consommation spécifique de coke est tombée de 974 kg en 1960 à 530 en 1970.

Dans le secteur CECA, trois gros projets d'investissement sont actuellement en cours de réalisation. La Dillinger Hütte construit un laminoir à tôles fortes moderne; l'usine de Burbach des aciéries Röchling-Burbach GmbH installe un nouveau train à fils d'une capacité de 60 000 tonnes de fils par mois, et un convertisseur LD acier d'une capacité de 700 000 tonnes d'acier LD par an; enfin la Neunkircher Eisenwerk AG construit un nouveau train moderne de laminés marchands.

En raison des problèmes particuliers posés par leur implantation, les usines sidérurgiques sarroises ont pratiqué une politique tendant à mettre l'accent sur la valorisation et la spécialisation ainsi que sur l'incorporation d'entreprises de transformation. La fabrication d'aciers spéciaux, d'aciers de décolletage, de tubes spéciaux et de prévision, de ressorts, de pièces forgées et autres, a considérablement augmenté. Les usines sidérurgiques de la Sarre occupent actuellement environ 10 000 hommes dans la valorisation et la transformation. La part des bénéfices découlant de la transformation atteint jusqu'à 40% dans certaines usines. D'après les recensements de l'Office statistique de la Sarre, les industries sidérurgiques sarroises ont, entre 1960 et 1970, investi environ 650 millions de DM dans l'extension de leurs installations de valorisation et de transformation. Ce montant ne figure pas parmi les investissements du secteur CECA relevés par la Haute Autorité.

Les usines sidérurgiques sarroises s'efforcent depuis longtemps d'étendre la coopération dans le domaine de la fabrication d'acier de grosse production. Les Röchlingwerke participent à l'exploitation d'une aciérie à l'oxygène de la Dillinger Hütte. Les usines de Völklingen, Neunkirchen et Burbach ont entrepris d'harmoniser la production dans le domaine des profilés. Pour la coordination des investissements, les usines sidérurgiques ont en outre constitué une commission spéciale. Le 1er juillet 1971, un premier pas a été franchi de la coopération vers la concentration. Les Röchlingsche Eisen- und Stahlwerke GmbH de Völklingen et le groupe sidérurgique luxembourgeois ARBED (Aciéries réunies de Burbach-Esch-Dudelange SA, Luxembourg) ont réuni leurs usines de Völklingen et de Burbach en une seule entreprise. Les deux sociétés participent chacune pour 50% à la nouvelle entreprise «Stahlwerke Röchling-Burbach GmbH, Völklingen». Celle-ci occupe environ 22 500 hommes et a une capacité d'environ 3 millions de tonnes, dont 0,5 million de tonnes d'acier spécial.

IV – Répercussions des fermetures sur l'économie de la région

Les fermetures et réductions d'activité dans l'industrie charbonnière ainsi que les problèmes d'une importance évidemment beaucoup moins considérable de l'industrie de l'acier ont,

au cours des années 60, continuellement gêné l'évolution économique et sociale de la Sarre. L'importance des problèmes structurels ressort déjà du simple fait qu'à la suite de la perte d'environ 36 000 emplois dans les mines et d'environ 1 600 emplois dans l'industrie sidérurgique, un emploi industriel sur cinq a disparu en Sarre au cours de cette décennie. Aussi, la croissance économique s'est-elle ralentie, de même que l'évolution du niveau de vie de la population. La situation ne s'est modifiée qu'au début de 1969, lorsque les efforts tentés pour maîtriser les problèmes structurels ont porté leurs premiers fruits en ce qui concerne la création d'emplois nouveaux. Aussi l'année 1969 constitue-t-elle un tournant dans l'évolution structurelle de l'économie de la Sarre. C'est pourquoi, dans l'exposé ci-après des répercussions des problèmes structurels sur l'économie de la Sarre, différentes données chiffrées n'ont, pour une meilleure compréhension, été fournies que pour la période de 1960 à 1968.

Effectifs industriels en Sarre

Branche	1960	1968	1970
Industrie charbonnière	55803	30768	26931
Industrie de transformation	119094	120540	142093
Industrie des produits de base et des biens d'équipement	58752	51961	54899
Industrie des biens d'investissement	32608	40031	53568
Industrie des biens de consommation	19890	20382	25650
Industrie de l'alimentation, des boissons, du tabac	7844	8166	7976
Total industrie	174897	151308	169024

1. Faible croissance économique

Les problèmes structurels se sont répercutés de façon directe sur l'évolution de la production et de l'emploi dans les industries sarroises. Alors que les effectifs diminuaient sensiblement (13,5%), la production industrielle en Sarre n'a augmenté, de 1960 à 1968, que de 18,6%. En comparaison, la production industrielle dans la République fédérale a augmenté dans la même période de 44,4%, et le nombre de personnes occupées dans l'industrie n'a subi qu'une légère diminution de 2,3%. Le taux de croissance annuel moyen de la production industrielle a été de 2,2% en Sarre contre 4,8% dans l'ensemble de la République fédérale.

Taux de croissance de l'industrie ⁽¹⁾ de 1960 à 1969

Rubriques clés	Sarre	République fédérale
Effectif de l'industrie	- 13,5	- 2,3
Indice de la production industrielle	+ 18,6	+ 44,4
Taux de croissance annuel	+ 2,2	+ 4,8
⁽¹⁾ Sans la construction et l'énergie.		

En raison du préjudice subi par la production industrielle, le rendement économique global de la région s'est développé moins rapidement que pour la moyenne de l'État fédéral. Le produit national brut par habitant, qui constitue également l'étalon du rendement économique et du niveau de vie de la population, a augmenté en termes réels de 30% dans la République fédérale de 1960 à 1968. Le taux de croissance annuel moyen a été de 3,7% dans la République fédérale, mais de 2% seulement en Sarre.

Depuis longtemps, le produit national par habitant est plus bas en Sarre que dans la moyenne de la République fédérale. Cette différence résulte de caractéristiques structurelles et notamment du taux d'activité moins élevé de la Sarre, dû à la pénurie traditionnelle d'emplois féminins et au nombre de cas d'invalidité précoce dans l'industrie minière. En outre, la contribution de l'industrie minière au produit national est généralement un peu moins forte que celle de branches économiques nouvelles. En 1960, le produit intérieur brut réel par habitant était d'environ 4 200 DM en Sarre contre 4 900 DM dans l'ensemble de la République fédérale; il s'agit d'une différence de près de 15%. La croissance économique ayant été moins élevée en Sarre, cet écart est monté à plus de 20% en 1968. La Sarre est passée en dernière position, derrière la Rhénanie-Palatinat et le Schleswig Holstein, au classement établi entre les Länder fédéraux selon leur prospérité.

2. Répercussions sur la situation financière et la croissance démographique

Compte tenu de la faiblesse de la croissance économique, la situation financière du Land et des communes est devenue très tendue. En 1960, le revenu fiscal global par habitant était en Sarre de près de 800 DM contre 1 200 pour l'ensemble de la République fédérale. Cet écart n'a fait que croître au cours des années suivantes. Il est vrai que la Sarre a bénéficié d'une compensation financière dans le cadre du système englobant l'ensemble des Länder. Toutefois, ces versements ont uniquement permis d'atteindre 91% du revenu fiscal moyen de la République fédérale. L'insuffisance de la compensation financière constituait une charge supplémentaire pour le Land, confronté à ses problèmes structurels.

La réforme financière de 1969 a apporté, dans l'intervalle, une certaine amélioration sur le plan financier, mais n'a cependant permis d'atteindre qu'environ 95% de la capacité fiscale moyenne de la République fédérale. Devant la situation financière difficile du Land et des communes, la Sarre a dû faire appel d'une manière croissante au marché des capitaux pour assumer ses obligations publiques. L'endettement a augmenté beaucoup plus que dans les autres

Évolution du produit intérieur brut réel

Année	PIB réel par habitant en DM		Modification par rapport à l'année antérieure		Différence	
	État fédéral	Sarre	État fédéral	Sarre	État fédéral (en DM)	Sarre (en %)
1962	4921	4202	+ 2,7	+ 0,9	- 719	- 14,6
1963	5033	4270	+ 2,3	+ 1,6	- 763	- 15,2
1964	5310	4475	+ 5,5	+ 4,8	- 835	- 16,8
1965	5539	4544	+ 4,3	+ 1,5	- 994	- 17,9
1966	5603	4519	+ 1,2	- 0,6	- 1084	- 19,7
1967	5597	4501	- 0,1	- 0,4	- 1096	- 19,6
1968	5949	4745	+ 6,3	+ 5,4	- 1204	- 20,2

Länder. A la fin de 1969, l'endettement par habitant en Sarre était de près de 742 DM contre 291 pour la moyenne de tous les Länder.

Enfin, les difficultés structurelles de l'économie se sont traduites par un ralentissement progressif de la croissance démographique, conditionné par la baisse des taux de natalité et l'intensification de l'émigration. Depuis la fin de 1959, un nombre croissant de personnes actives a émigré vers d'autres Länder. Cette émigration a atteint son point culminant en 1968. Le solde négatif des mouvements migratoires vis-à-vis des autres Länder est passé de 516 en 1960 à environ 7 700 en 1968. Un sondage représentatif effectué récemment par l'institut Battelle a fait apparaître que les principaux motifs de l'émigration étaient de nature économique.

Taux de croissance de l'économie et de la population

Année	Industrie charbonnière	Produit intérieur brut réel	Population	Solde migratoire vis-à-vis d'autres Länder
1961	+ 3,1	+ 3,7	+ 2,1	+ 1382
1962	- 9,3	+ 2,7	+ 1,3	- 516
1963	+ 1,9	+ 2,7	+ 0,9	- 1644
1964	+ 0,4	+ 5,8	+ 1,0	- 826
1965	- 0,9	+ 3,0	+ 0,9	- 2044
1966	- 3,2	+ 0,1	+ 0,4	- 2842
1967	- 8,4	- 0,3	- 0,1	- 4523
1968	- 7,6	+ 5,3	- 0,2	- 7746

V – Politique structurelle du Land de Sarre

1. Résolution des problèmes structurels

A la fin des années 50, la résolution des problèmes structurels a été refoulée au second plan par les problèmes plus actuels et plus urgents de l'intégration économique dans la République fédérale. La politique économique du Land et les dispositions et aides diverses de l'État fédéral avaient pour but de préparer et de faciliter la conversion économique de 1959. En outre, grâce à la conjoncture favorable, le plein emploi a été sauvegardé en Sarre en dépit de la disparition de nombreux emplois dans les mines. Les problèmes structurels ont également été atténués par le fait qu'immédiatement après l'ouverture des frontières et grâce au régime de libre-échange de marchandises entre la France et la Sarre, prévu par le traité sur le règlement de la question sarroise, ainsi qu'aux subventions d'écoulement accordées pour les livraisons faites dans le reste du territoire fédéral (aides d'ouverture du marché), de nombreuses sociétés allemandes se sont établies en Sarre. C'est ainsi que, sans politique structurelle particulière et sans que les implantations d'usines aient été encouragées, près de 12 000 emplois ont été créés dans de nouvelles entreprises de 1959 à 1961.

Au début des années 60, les problèmes structurels sont passés plus nettement à l'avant-plan. Cependant, initialement, la politique économique du Land est restée essentiellement axée sur les industries existantes et les fonds ERP disponibles ont été utilisés en majeure partie à des

investissements dans l'industrie relevant de la CECA. Le gouvernement du Land était favorable à un élargissement de la structure économique par l'implantation d'entreprises nouvelles, mais il ne disposait pas des moyens et possibilités requis et il n'avait pas pris les engagements nécessaires à une mise en œuvre conséquente de cette politique.

L'administration et les milieux économiques nourrissaient à cette époque une certaine réserve quant à la nécessité d'attirer des entreprises nouvelles plus nombreuses, car ils craignaient de trop fortes tensions sur le marché du travail. En effet, le chômage, qui existait déjà de manière latente, était masqué par l'évolution relativement favorable de la conjoncture. En outre, un certain nombre de conditions fondamentales n'étaient pas réunies dans le domaine de l'infrastructure pour l'application d'une politique d'implantation active; la région n'avait pas la réputation de fournir un rendement élevé et n'était pas particulièrement attrayante pour les entreprises. Cependant, la raison décisive est qu'à l'époque, les moyens financiers ne permettaient pas une action de grand style en faveur des implantations industrielles.

Sa situation financière étant difficile, la Sarre n'était pas en mesure de résoudre elle-même ses problèmes structurels. En outre, elle était relativement peu aidée par le gouvernement fédéral, qui n'entretenait à l'époque qu'un fonds régional relativement modeste pour les aides de politique structurelle, lequel était essentiellement destiné à la stimulation des régions limitrophes de la zone est. La politique structurelle régionale ne s'était pas encore hissée au rang de tâche primordiale de politique économique.

Cette situation s'est progressivement modifiée. Dans la déclaration gouvernementale du 19 juillet 1965, le docteur Röder, ministre-président de la Sarre, déclarait: «Parallèlement aux mesures indispensables au raffermissement de la situation des industries charbonnières et sidérurgiques, les efforts visant à améliorer la structure générale de l'économie sarroise seront obstinément poursuivis. Comme on peut prévoir un développement démographique normal de la région, une réduction du nombre de personnes occupées dans les mines et éventuellement certaines économies découlant de la rationalisation et de l'automatisation, il y aura lieu de créer de nombreux emplois nouveaux dans les industries de transformation. En favorisant le développement d'entreprises existantes, qui ont fait leurs preuves, ainsi qu'en encourageant et en créant de nouvelles entreprises, la politique économique sarroise a entamé cette évolution avec succès».

2. Premières mesures d'encouragement prises de 1963 à 1966 en faveur de l'économie régionale

De 1963 à 1966, la politique structurelle de la Sarre a été caractérisée par l'extension progressive au Land du programme d'encouragement régional du gouvernement fédéral. Ce programme, visant à accorder sur les ressources fédérales, des crédits à un taux d'intérêt réduit de 3,5% pour l'érection ou l'agrandissement d'établissements industriels, commerciaux ou artisanaux, ainsi que des subventions aux communes à concurrence de 50% des coûts des opérations de viabilisation à mener à cette fin, avait initialement pour but de favoriser la région limitrophe de la zone est, et de contribuer à la reconversion de régions agricoles. Aussi, en ce qui concerne la Sarre, seule la circonscription de St. Wendel était-elle initialement englobée dans le programme.

C'est seulement par la suite que le gouvernement fédéral s'est décidé à la demande du Land à étendre les mesures d'encouragement, dans certains cas exceptionnels dûment motivés, à des centres industriels de la Sarre, notamment à des communes où la création d'emplois de remplacement était de nature à compenser dans une certaine mesure les pertes d'emplois enregistrées dans l'industrie charbonnière. Sur ces entrefaites, les anciens centres charbonniers de Sulzbach et Neunkirchen ainsi que les communes de mineurs de Schmelz, Lebach, Bubach-

Calmesweiler et Eppelborn ont progressivement été englobés dans le programme d'encouragement régional de l'État, à titre de «centres d'industrialisation». Divers établissements industriels nouveaux sont venus s'établir dans ces communes, mais ils n'ont pas permis d'influencer de manière décisive la structure de l'économie du Land.

Les chiffres relatifs aux aides de financement accordées de 1962 à 1966 pour l'amélioration de la structure économique montrent qu'aucun résultat efficace n'a été obtenu - et d'ailleurs ne le pouvait peut-être pas - au cours de cette période. Aussi, dans le cadre du programme d'encouragement régional de l'État fédéral, a-t-on octroyé, au total, de 1963 à 1966, pour près de 10 millions de DM de crédit pour favoriser l'établissement et l'extension d'entreprises déterminées, et aider les communes à prendre les mesures de viabilisation appropriées. La Sarre elle-même a dû contribuer à ce montant pour 1,8 million de DM. Parallèlement, au cours des quatre années, des prêts ERP d'un montant total de près de 40 millions de DM et des fonds de l'Institut fédéral du travail (Bundesanstalt für Arbeit) à concurrence de 23,5 millions de DM ont été fournis pour financer les investissements des entreprises.

Crédits de restructuration accordés par l'État fédéral de 1963 à 1966, en millions de DM

Année	Subventions programme encouragement régional	Prêts ERP	Prêts BA (Institut fédéral du travail)
1963	1,5	0,9	0,5
1964	2,0	0,4	1,8
1965	3,3	30,4	12,9
1966	3,4	8,4	8,3
1963/66	9,7	40,1	23,5

3. Bases d'une politique structurelle d'ensemble

Compte tenu de l'insuffisance du développement économique, on a entrepris, au milieu des années 60, de jeter les bases d'une politique structurelle plus vaste, axée sur l'avenir. Les conditions théoriques ont été réunies entre 1964 et 1966, grâce à l'élaboration de différents avis sur les perspectives d'évolution à long terme de l'économie sarroise. Mentionnons ici: Dr. Olaf Sievert et Dr. Manfred Streit: «Entwicklungsaussichten der Saarländischen Wirtschaft im deutschen und westeuropäischen Wirtschaftsraum, Saarbrücken 1964» (perspectives de développement de l'économie sarroise dans l'espace économique allemand et ouest européen, Saarbrück, 1964), Dr. Bruno Tietz: «Die sozialökonomische Entwicklung im Saarland und in der Stadt Saarbrücken bis zum Jahre 1975, Saarbrücken 1965» (développement socio-économique en Sarre et dans la ville de Sarrebruck d'ici à 1975, Saarbrück, 1965); professeur Dr. D. Isenberg: «Die künftige Entwicklung der Existenzgrundlage des Saarlandes und räumliche Konsequenzen, Entwurf, Tübingen 1967» (l'évolution future des conditions d'existence de la Sarre et ses conséquences d'ordre géographique, projet, Tübingen, 1967); professeur Dr. J. Heinz Müller: «Probleme der Wirtschaftsstruktur des Saarlandes Freiburg-im-Breisgau 1966» (problèmes relatifs à la structure économique de la Sarre, Fribourg - en - Brisgau, 1966).

a) Avis de la Chambre de commerce et d'industrie

Vorsorge für die Saarwirtschaft von morgen (Préparons l'économie sarroise de demain) - tel est le titre sous lequel la Chambre de commerce et d'industrie de la Sarre a présenté en 1966 une analyse comparative des principaux avis élaborés sur le chapitre des structures. Abstraction faite d'un certain nombre de réserves vis-à-vis de diverses évaluations (elle estimait les thèses de Sivert/Streit trop favorables et les projections de Isenberg et Müller trop pessimistes), la Chambre soulignait l'opinion des experts selon laquelle la situation de l'économie sarroise était telle qu'il fallait adopter des mesures de politique économique particulières pour assurer une croissance suffisante de la région. «Il faudra créer à l'avenir un nombre croissant d'emplois en dehors de l'industrie relevant de la CECA, car on peut escompter que le nombre d'emplois diminuera dans les charbonnages et usines sidérurgiques, soit en raison de l'évolution du marché, soit en raison du progrès technique, ou que ces entreprises ne rechercheront plus comme auparavant des travailleurs susceptibles d'y faire une longue carrière ou désireux de s'établir dans leurs alentours».

Prenant position sur les analyses structurelles, la Chambre de commerce et d'industrie fixait comme objectif à la politique économique sarroise d'accroître durablement le produit du Land et d'assurer un alignement progressif sur le niveau de vie et de productivité de la République fédérale. Pour atteindre cet objectif, il fallait, prioritairement à toutes les autres tâches, réaliser l'industrialisation du pays par le développement des entreprises existantes et l'établissement d'entreprises nouvelles.

Se basant sur ces considérations, la Chambre préconisait l'octroi de subventions d'investissement et de crédits pour la création de nouveaux emplois, ainsi que l'affectation de fonds de l'État à la viabilisation des parcs industriels. Elle considérait l'amélioration de l'infrastructure comme une des principales conditions à l'industrialisation du Land et exigeait une décision rapide du gouvernement fédéral sur la construction du canal Sarre-Palatinat. Elle réclamait enfin l'accélération de la construction des routes fédérales à trafic lointain vers les régions voisines, la priorité devant être accordée aux liaisons avec la région Rhein-Main, le bassin industriel de Rhénanie-Westphalie et la région de Karlsruhe.

Déficit d'emplois en 1980 dans l'hypothèse du statu quo

Rubriques clés	1967	Prévisions dans l'hypothèse du statu quo	
		1975	1980
	1	2	3
Agriculture et sylviculture	32 000	25 000	20 000
Mines et énergie	38 000	24 000	17 000
Industrie sidérurgique	40 000	34 000	20 000
Industrie manufacturière	81 000	92 000	98 000
Artisanat et bâtiment	57 000	57 000	57 000
Services	187 000	188 000	192 000
Offre d'emplois	435 000	420 000	404 000
Demande d'emplois	447 000	480 000	505 000
Déficit d'emplois	12 000	60 000	100 000
<i>Source: Groupe de planification.</i>			

b) Mémoire du gouvernement du Land

Simultanément, le gouvernement du Land présentait le 11 avril 1967 un mémoire appelé à servir de base à des négociations avec la République fédérale sur un vaste régime d'aides structurelles. Dans ce mémoire, le gouvernement du Land arrivait à la conclusion que, pour atteindre le niveau du produit national de la République fédérale et éviter un nouvel exode des travailleurs hors de la Sarre, il faudrait créer avant 1980 près de 100 000 emplois nouveaux, dont 50 000 dans l'industrie. Ce résultat était le même que celui auquel devait aboutir plus tard le «programme structurel» établi par un groupe de planification relevant du ministre-président. Les objectifs de la politique économique étaient définis comme suit dans le mémoire :

Primo : mesures de restructuration et de création de nouveaux emplois

- aides pour la création de quelque 50 000 emplois supplémentaires dans l'industrie de transformation d'ici à 1980 ;
- encouragement de la coopération et de la coordination dans l'industrie CECA sarroise.

Secundo : développement de l'infrastructure

- accroissement du pouvoir d'attraction de la région par un développement rapide de l'infrastructure au sens le plus large.

Le gouvernement du Land soulignait dans le mémoire que les aides financières accordées jusqu'ici, à savoir les crédits en faveur de l'implantation d'industries nouvelles et les subventions destinées à la mise en valeur des parcs industriels, prévus par le programme d'encouragement régional de l'État fédéral, ainsi que les crédits relevant du programme ERP pour la Sarre, n'étaient pas suffisants pour permettre la restructuration nécessaire de l'économie sarroise. Il exigeait du gouvernement fédéral qu'il accorde d'ici à 1980 une aide globale de l'ordre de 500 millions de DM pour promouvoir l'implantation d'industries nouvelles, et qu'il octroie des crédits et subventions pour la viabilisation des parcs industriels. La principale intervention demandée par le gouvernement du Land dans le domaine de l'infrastructure était la construction du canal Sarre-Palatinat, qui devrait améliorer durablement la situation géographique de l'économie sarroise, ainsi que la construction accélérée des grandes routes fédérales.

4. Nouvelle phase de la politique structurelle de 1967 à 1968

En 1967, ont été engagées des négociations avec le gouvernement fédéral concernant les problèmes découlant pour la Sarre de sa situation et de sa structure. Elles se sont déroulées dans un contexte de récession économique qui a fait apparaître dans toute leur portée les difficultés structurelles de la Sarre. Jusqu'au milieu de 1968, le nombre de personnes occupées dans l'industrie en Sarre avait diminué d'environ 20 000 unités, soit 12%.

Aussi, en 1968, dans le cadre de la politique financière qu'il menait pour ranimer la conjoncture (premier et deuxième programme conjoncturel), le gouvernement fédéral a-t-il accordé à la Sarre, en complément du régime d'encouragement pratiqué jusqu'alors, un certain nombre de subventions et de prêts destinés au financement des investissements communaux, notamment à la construction d'installations de distribution (eau, gaz, électricité) et à la viabilisation de parcs industriels.

La première mesure générale destinée à la presque totalité du Land et ayant pour objet d'encourager l'implantation d'entreprises industrielles a été la loi de mai 1968 sur l'adaptation et l'assainissement de l'industrie et des bassins charbonniers. Cette loi, rappelons-le, rattache les mesures d'assainissement de l'industrie charbonnière à la politique structurelle générale

et, aux termes de son article 32, accorde pour l'érection ou l'agrandissement d'une usine une prime équivalant à 10% des frais d'investissement, par exonération de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les sociétés. La condition est que ces investissements soient particulièrement propres à stimuler l'économie en général et à améliorer les structures économiques du bassin charbonnier.

a) Dispositions prises

Ainsi, en 1968, on disposait pour la première fois d'un certain nombre d'instruments capables d'améliorer la structure économique de la Sarre, même s'ils présentaient un caractère quelque peu inorganique et s'ils découlaient de lois, directives et programmes différents. Conjointement avec les primes d'investissement prévues par la loi relative à l'adaptation de l'industrie charbonnière, les crédits et subventions accordés au titre du programme d'encouragement régional de l'État fédéral et du programme spécial pour la Ruhr, la Sarre et la région limitrophe de la zone est, ainsi que les crédits ouverts dans le cadre du programme conjoncturel du gouvernement fédéral et les mesures complémentaires du Land, constituaient des incitants attractifs et efficaces non seulement pour la création de nouveaux emplois, mais aussi pour la mise en valeur de parcs industriels et l'amélioration des réseaux de distribution communaux. Par l'effet conjoint des différentes mesures, les crédits alloués ont permis, dans certaines communes, de financer 15 à 20% des investissements nécessaires pour l'érection ou l'agrandissement des entreprises, et jusqu'à 60% des investissements communaux.

Grâce à ces multiples mesures d'encouragement, 1968 marqua le début d'une nouvelle étape en matière d'implantations industrielles. C'est la mesure fiscale, à savoir la prime aux investissements accordée en vertu de la loi sur l'adaptation de l'industrie charbonnière, qui a le plus efficacement aidé et le plus énergiquement stimulé la création d'activités nouvelles. D'autre part, l'amélioration de l'infrastructure a également produit des effets notables. Enfin, la réanimation de la conjoncture et l'activité accrue des services du Land et des communes, responsables de l'implantation des industries, ont largement contribué à donner un tour favorable à l'évolution de la situation.

b) Aides financières accordées de 1967 à 1968

Parmi les aides financières, la principale est la prime d'investissement accordée en vertu de la loi sur l'adaptation de l'industrie charbonnière. Dès la première année, en 1968, cette prime, de 10%, a été demandée en faveur d'investissements portant sur une somme globale de 332 millions de DM. Parallèlement, en 1967 et 1968, les prêts ERP accordés à des fins de restructuration ont été, avec un chiffre de 87 millions de DM, deux fois plus importants qu'au cours des quatre années précédentes.

Aide financière accordée par l'État fédéral de 1967 à 1968 en millions de DM

Rubriques clés	1967	1968	1967/68
Subventions programme d'encouragement régional	3,0	0,8	3,8
Prêts ERP	32,9	53,9	86,8
Prêts BA	16,9	27,9	44,8
Subventions programme structurel Ruhr-Sarre	—	15,9	15,9
Prime d'investissement loi adaptation industrie charbonnière	—	33,2	33,2
Crédits prévus par le 1er et le 2e programme conjoncturel			95,0
Subvention spéciale et prêt prélevés sur le budget fédéral	—	40,0	40,0

Tel a également été le cas pour les crédits de l'Institut fédéral du travail, qui ont atteint la somme de près de 50 millions de DM. La politique structurelle de la Sarre a aussi été favorisée à l'époque par les subventions et les prêts accordés en vertu du programme structurel relatif à la Ruhr, la Sarre et la région limitrophe de la zone est. Des subventions d'un montant global de 15,9 millions de DM ont permis d'effectuer en Sarre des investissements globaux de 56,7 millions de DM destinés à la viabilisation de parcs industriels et à l'amélioration de l'infrastructure. En outre, les commandes financées par l'État fédéral en vertu du 1er programme conjoncturel ont atteint le niveau de 45,7 millions de DM. De même, les investissements et autres commandes financées en Sarre par l'État fédéral dans le cadre du 2e programme conjoncturel se sont élevés à 49,2 millions de DM. Enfin, l'État fédéral a accordé au gouvernement sarrois une subvention spéciale de 20 millions de DM pour le financement de ses mesures structurelles, et un prêt de 20 millions de DM pour le financement de ses investissements.

5. Raccordement au réseau fluvial et mesures connexes

En vue des négociations sur les problèmes géographiques et structurels de la Sarre, le gouvernement fédéral avait insitué un comité interministériel qui était également appelé à se pencher sur les problèmes structurels du Palatinat occidental. A l'automne 1968, ledit comité déposa son rapport final. Celui-ci traitait, d'une part, du problème du rattachement de la Sarre au réseau de voies navigables et, d'autre part, de la restructuration de l'économie de la Sarre et du Palatinat. Le cabinet fédéral délibéra pour la première fois le 23 octobre 1968 sur le rapport présenté, mais ne parvint à aucune conclusion. La question se posait de savoir quelle solution il convenait de retenir pour résoudre les problèmes géographiques et structurels de la Sarre, à savoir soit construire le raccordement demandé au réseau navigable, soit accorder des crédits importants pour encourager l'établissement d'industries nouvelles. En Sarre, l'assemblée du Land, le gouvernement et les milieux économiques ont refusé de se soumettre à cette alternative. Le gouvernement comme les milieux économiques estimaient que la seule solution possible au problème géographique et structurel du pays consistait à améliorer la capacité concurrentielle de l'industrie lourde par la construction du canal Sarre-Palatinat, et à assouplir en même temps la structure économique du Land par des mesures connexes visant à encourager l'établissement d'industries nouvelles. Le raccordement au réseau fluvial, avançaient-ils, exercerait, indépendamment des autres avantages, un effet structurel qui permettrait de conserver 38 000 emplois dans l'industrie lourde et l'industrie métallurgique.

La décision tomba le 11 février 1969. Après un nouvel examen des problèmes géographiques et structurels de la Sarre, le gouvernement fédéral adopta la résolution suivante :

- la Sarre bénéficiera d'un raccordement au réseau fluvial ;
- en exécution de la première partie de ce programme, la canalisation de la Sarre de Sarrebruck à Dillingen sera entreprise à bref délai ;
- la décision de compléter le raccordement au-delà de Dillingen par une canalisation de la Sarre jusqu'à la Moselle, ou de Sarrebruck par la construction d'un canal Sarre-Palatinat, dépendra des possibilités de coopération régionale avec la France et des répercussions qu'on pourra en attendre sur le développement de la région palatine ;
- le ministre fédéral des transports est chargé d'intervenir auprès de la Commission européenne pour qu'elle autorise le recours à des tarifs d'aide appropriés ;
- une décision de principe est intervenue quant aux mesures connexes à prendre dans le cadre de l'amélioration de la structure du Land. Les services intéressés examineront quels

crédits pourront être ouverts en 1969 pour la réalisation de ces mesures et pour les premiers travaux de construction de la voie navigable ;

- dans le cadre des débats parlementaires, le gouvernement fédéral veillera à ce que le budget comporte la rubrique «raccordement au réseau de voies navigables pour la Sarre».

A la suite de la décision de construire un raccordement fluvial pour la Sarre, la rectification de la Sarre a été entreprise près de Sarrebruck à l'automne de 1969. A l'été 1970, le gouvernement fédéral a confié aux instituts Intertrafic, Prognos et Treuarbeit la tâche d'effectuer avant le milieu de 1971 une analyse comparative des coûts-utilité concernant la canalisation de la Sarre et la construction du canal Sarre-Palatinat. Parallèlement, les travaux préparatoires préalables aux négociations avec la Commission européenne sur l'octroi de tarifs d'aide appropriés ont été effectués.

6. Programme d'action pour la Sarre

Plus rapide et plus efficace a été la mise en œuvre de la décision sur les mesures connexes au renforcement structurel de la Sarre. Dès le milieu de 1969, un programme d'action soigneusement mis au point et propre à améliorer les structures économiques de la région était présenté conjointement par les services compétents du gouvernement fédéral et du gouvernement du Land, et un achèvement rapide des voies de communication et des équipements était envisagé.

La décision était basée sur le «programme structurel pour la Sarre» qu'un groupe de planification relevant du ministre-président avait mis au point définitivement le 28 avril 1969. Comme le mémorandum du gouvernement sarrois, cette fort intéressante analyse scientifique arrive à la conclusion qu'il faudrait, avant 1980, créer en Sarre près de 100 000 emplois nouveaux pour garantir le plein emploi et améliorer sensiblement le revenu national du Land.

a) Un instrument moderne de politique régionale

Ce programme d'action, approuvé dans ses grandes lignes le 25 juin 1969 par le comité interministériel de politique économique régionale, donnait à la politique structurelle de la Sarre sa forme définitive et était appelé à en constituer la base pendant une assez longue période. Il doit initialement couvrir une période de 5 ans, à savoir de 1969 à 1973, et il est prorogé d'année en année.

Le programme réunit dans un cadre rationnel les mesures prises par l'État fédéral et le Land pour encourager l'amélioration de la structure économique, et qui avaient été financées jusqu'ici par des budgets différents. A la prime d'investissement visée par la loi relative à l'adaptation de l'industrie charbonnière, qui cessera d'être accordée à la fin de 1971, est venue se joindre en 1969 une subvention d'investissement de 10%, également prévue par la loi portant octroi de subventions d'investissement et modification des dispositions en matière d'impôts et de primes. La prime et la subvention ne peuvent être accordées cumulativement. A cette prime ou cette subvention d'investissement s'ajoutent d'autres mesures d'encouragement: subsides prévus par les directives du gouvernement fédéral pour l'encouragement de l'économie régionale, crédits de l'Institut fédéral du travail (Bundesanstalt für Arbeit), crédits ERP, et fonds budgétaires sarrois attribués sous forme de subventions et de crédits ainsi que de cautions et d'exonération de l'impôt foncier. Le programme représente un instrument de politique régionale moderne tendant, par l'utilisation massive de fonds public dans les centres industriels et zones d'industrialisation prioritaires, à une efficacité optimale en matière de politique structurelle.

Le programme d'action pour la Sarre a pour objet de créer avant la fin de 1973 environ 25 000 emplois industriels nouveaux. Pour atteindre cet objectif, il faut non seulement développer les entreprises saines existantes, mais aussi provoquer l'implantation d'entreprises

nouvelles. Afin de rendre les gros investissements d'infrastructure aussi rentables que possible, aux endroits sélectionnés, les encouragements aux industries nouvelles sont concentrés sur un certain nombre de zones. Celles-ci ont été retenues en fonction de l'aménagement du territoire sarrois ainsi que de la disponibilité de terrains et de main-d'œuvre.

Dans les zones d'industrialisation prioritaires de Homburg ⁽¹⁾, Sarrelouis ⁽¹⁾, Neunkirchen, St. Ingbert et St. Wendel, l'érection ou l'agrandissement d'une usine donne droit à une mesure d'encouragement

d'investissement. Dans les zones d'industrialisation de Merzig, Nennig, Sarrebruck-Völklingen Lebach et Losheim, l'encouragement à la création de nouveaux emplois atteint 15% des frais d'investissement. Pour améliorer les conditions d'implantation dans lesdites zones, il est accordé aux communes des subventions allant jusqu'à 60% des coûts de viabilisation des terrains industriels et des dépenses connexes.

Le programme d'action et les directives adoptées en vue de son exécution n'encouragent pas seulement l'implantation et le développement mais aussi la rationalisation des usines, dans la mesure où celle-ci peut stabiliser à long terme le nombre d'emplois. L'aide doit atteindre 10% des coûts d'investissement. Comme ni la prime d'investissement ni la subvention d'investissement ne peuvent servir à cette fin, des subsides d'un montant global de 42 millions de DM et des prêts de l'ordre de 10 millions de DM, financés par l'Institut fédéral ou le budget ERP sont prévus pour la période de 1971-1975.

Le changement que l'on désire apporter dans la structure de l'industrie sarroise exige une intensification de la formation de travailleurs qualifiés et un développement des campagnes de recyclage de la main-d'œuvre. Aussi, le programme d'action prévoit-il, dans les principaux centres des aires d'attraction industrielle, la création d'écoles professionnelles d'un type nouveau, les «centres de formation professionnelle». Ceux-ci doivent s'implanter dans les communes de Völklingen, Dillingen, Sarrelouis, Wadern, St. Wendel, Sarrebruck, Merzig, Homburg, Lebach et Neunkirchen.

La poursuite de l'industrialisation et la modification de la structure économique des zones d'accueil exigent une amélioration sensible de l'approvisionnement en eau et de l'élimination des eaux usées. Les mesures les plus urgentes relèvent du programme d'action pour la Sarre et doivent être financées par les ressources qui y sont affectées.

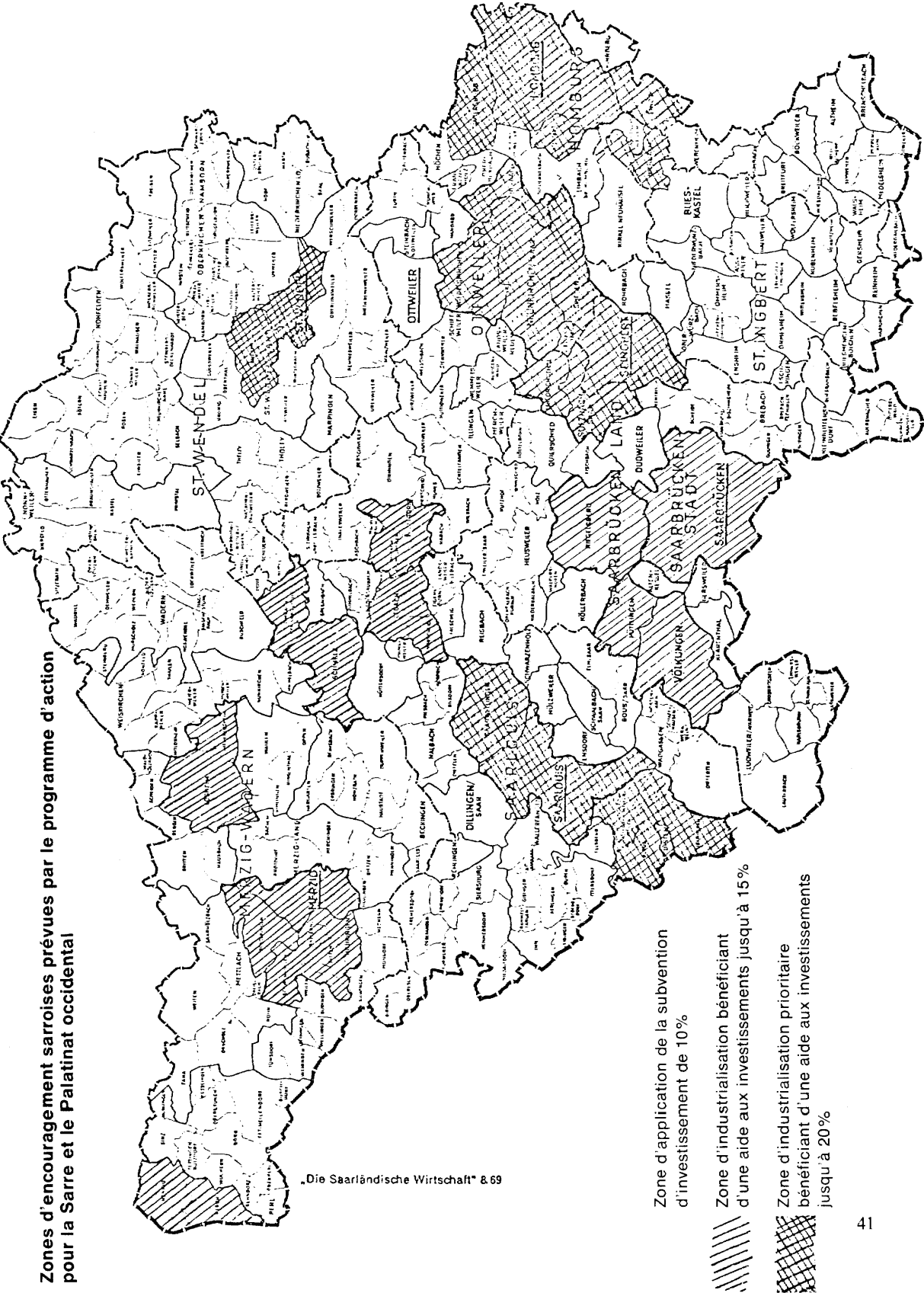
Pour accroître le pouvoir d'attraction de la Sarre sur l'implantation d'industries nouvelles, le programme d'action prévoit également la création de centres de loisirs attrayants. Dans la partie septentrionale de la Sarre, dans les circonscriptions de St. Wendel et Merzig-Wadern, trois lacs artificiels et un certain nombre de piscines doivent être construits. Des crédits prévus au programme doivent également encourager la réalisation d'un projet communautaire franco-allemand de la commune de Bisten, de la circonscription de Sarrelouis et de la commune de Merten, du département de la Moselle, en vue de la construction d'un lac artificiel des deux côtés de la frontière.

b) Besoins de trésorerie et planification financière




Pour déterminer les besoins de trésorerie et organiser le financement des opérations, la République fédérale et la Sarre ont présumé que, pour créer 25 000 emplois nouveaux dans l'industrie, il faudrait un investissement de 50 000 DM par emploi. Selon les prévisions, il

⁽¹⁾ En raison des résultats favorables obtenus en matière d'implantation, Homburg et Sarrelouis ont été retirés en juin 1970 de la liste des «zones d'industrialisation prioritaires», sur décision du comité interministériel pour la politique économique régionale (IMNOS).

Zones d'encouragement sarroises prévues par le programme d'action pour la Sarre et le Palatinat occidental



„Die Saarländische Wirtschaft“ 8/69

- 
 Zone d'application de la subvention d'investissement de 10%
- 
 Zone d'industrialisation bénéficiant d'une aide aux investissements jusqu'à 15%
- 
 Zone d'industrialisation prioritaire bénéficiant d'une aide aux investissements jusqu'à 20%

s'agira de créer 10 000 emplois dans les zones d'industrialisation prioritaires et d'y affecter des subventions équivalant à 20% des dépenses. Ces subventions seront constituées à concurrence de 84 millions de DM par des allocations en espèces, à concurrence de 235 millions de DM, par des prêts à taux d'intérêt réduit financés par des crédits provenant du budget ERP et de l'Institut fédéral de l'emploi, et à concurrence de 125 millions de DM par la prime d'investissement de 10% ou l'allocation d'investissement.

On prévoit pour les huit à dix années qui viennent la viabilisation de près de 1 000 ha de terrains industriels. Les coûts afférents à la viabilisation de ces terrains, y compris leur achat, sont estimés pour cinq ans à près de 90 millions de DM. Ils doivent être financés au moyen de subventions et de crédits de l'État fédéral et du Land. Les organes chargés de la mise en œuvre des opérations, c'est-à-dire essentiellement les communes, sont appelés à participer aux frais dans une proportion appropriée. Mais l'aide du Land et de l'État fédéral est destinée à leur faciliter la fourniture et la viabilisation des terrains, qui constituent des tâches d'intérêt général.

Les 64 millions de DM que coûtera au total l'installation des écoles professionnelles de type nouveau, pendant les cinq années couvertes par le programme, seront financés au moyen de subventions s'élevant à 35 millions de DM. Des subventions d'un montant de 0,4 million de DM seront également accordées pour la construction de routes destinées à compléter le dispositif de viabilisation des parcs. Enfin, des subventions qui atteindront 36 millions en cinq ans seront fournies pour résoudre les problèmes du secteur de l'eau et de l'énergie hydraulique.

On estime que le montant total des investissements déclenchés par le programme d'action atteindra environ 2,2 milliards de DM en cinq ans. Les besoins de trésorerie nécessaires à l'encouragement de ces investissements ressortent du plan de financement ci-dessus, afférent au programme d'action. En vertu de ce plan, des subventions d'un montant de 399 millions de DM, dont 210 millions provenant de l'État fédéral et 189 millions du Land, seront mises à la disposition des intéressés entre 1971 et 1975. En outre, le plan prévoit également, pour toute la durée du programme, des prêts financés par l'Institut fédéral de l'emploi et le budget ERP, s'élevant au total à 240 millions de DM, ainsi que des allègements fiscaux et des subventions sous forme de primes ou de subventions d'investissement à concurrence de 125 millions de DM. Enfin, le tableau ci-dessus donne le plan d'utilisation des crédits qui peuvent être affectés à la création d'emplois nouveaux, à la rationalisation, au tourisme et à l'infrastructure.

Dans l'état actuel des choses, on ignore si le plan de financement pourra être réalisé sous la forme envisagée par le gouvernement de la Sarre. Selon les informations les plus récentes, il est probable que les prêts Ba (Institut fédéral de l'emploi) et ERP prévus dans le plan de financement ne pourront atteindre le montant attendu. En outre, à l'été 1971, un certain nombre de directives relatives aux mesures d'encouragement ont été modifiées, et l'on peut s'attendre à la modification d'un certain nombre d'autres mesures. La principale raison est qu'en 1970 une nouvelle législation est entrée en vigueur en République fédérale quant aux conditions et aux critères de la politique structurelle régionale.

c) Nouvelles bases législatives de la politique régionale

En relation avec la réforme financière de 1969, les opérations tendant à améliorer la structure économique régionale, qui bénéficiaient déjà depuis longtemps de l'encouragement de l'État fédéral mais relevaient de la compétence des Länder, constituent maintenant, du fait de la modification de l'article 91 a) de la loi fondamentale, une tâche commune de l'État fédéral et des Länder. Les objectifs précis de cette tâche commune, les principes de sa mise en œuvre,

Plan de financement afférent au programme d'action pour la Sarre et le Palatinat occidental - zone sarroise

	1971	1972	1973	1974	1975	Total
A - Ressources disponibles						
État fédéral Subventions	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	210,0
Land Subventions	21,1	42,0	42,0	42,0	42,0	189,1
Land Prêts	-	-	-	-	-	-
Institut fédéral Prêts	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
ERP Prêts	50,0	45,0	45,0	.	.	140,0
Prime d'investissement	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0
Subventions	63,1	84,0	84,0	84,0	84,0	399,1
Prêts	70,0	65,0	65,0	20,0	20,0	240,0
Prime d'investissement	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0
B - Utilisation						
I - Emplois nouveaux						
à 15% 2 000 (3 000)	4,65	4,65	3,1	3,1	3,1	18,6
à 20% 3 000 (4 500)	13,35	13,55	13,2	13,2	13,2	66,3
Subventions	18,0	18,0	16,3	16,3	16,3	84,9
Prêts	65,0	65,0	65,0	20,0	20,0	235,0
Prime d'investissement	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0
II - Rationalisation						
à 10% 7 500						
Subventions	6,8	7,6	9,3	9,3	9,3	42,3
Prêts	5,0	5,0
III - Tourisme						
Subventions	3,4	5,8	5,0	5,0	5,0	24,2
Subventions à secteur privé	0,1	1,0	1,8	1,8	1,8	6,5
Subventions	3,5	6,8	6,8	6,8	6,8	30,7
IV - Infrastructure						
1. Achat de terrains	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4,0
2. Viabilisation de terrains						
a) subventions	17,4	17,5	17,5	17,5	17,5	87,4
3. Écoles						
4. Routes						
5. Eaux						
6. Évacuation des déchets						
Subventions	16,6	33,3	33,3	33,3	33,3	149,8
Subventions	34,8	51,6	51,6	51,6	51,6	241,2
Total:						
subventions	63,1	84,0	84,0	84,0	84,0	399,1
prêts	70,0	65,0	65,0	20,0	20,0	240,0
primes d'investissement	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0
<i>Pour information :</i>						
Fonds propres des organismes publics						
· = Évaluation moyenne non encore connue.						

ainsi que la procédure de coopération entre l'État fédéral et les Länder en matière de planification et de financement, sont réglés dans la loi sur la tâche commune «Amélioration de la structure économique régionale». (Les différentes lois et directives seront énumérées à la fin de ce chapitre).

En exécution de la loi sur la tâche commune, la commission de planification pour la structure économique régionale, qui est présidée par le ministre fédéral de l'économie et des finances et dont font partie les ministres de l'économie des Länder, a arrêté, le 29 juin 1971, un plan-cadre commun qui entrera en vigueur au 1er janvier 1972. Pour l'établissement de ce premier plan-cadre commun, elle s'est fondée sur le système des programmes d'action régionaux. Elle a cependant décidé qu'il y aurait lieu de procéder aussi rapidement que possible - avant la fin de 1974 - à une nouvelle délimitation des régions encouragées.

Dans le premier plan-cadre commun, afférent à la tâche commune d'amélioration de la structure économique régionale, on a repris les éléments fondamentaux du programme d'action Sarre-Palatinat occidental. La zone d'action est constituée par l'ensemble du Land de Sarre; il est souligné qu'une restructuration valable de l'économie sarroise n'est possible que si les mesures d'encouragement sont conformes aux caractéristiques topographiques de la Sarre et si elles portent sur l'ensemble du territoire du Land tout en tenant compte des caractéristiques de l'implantation démographique.

Les zones d'industrialisation prioritaires de Neunkirchen, St. Ingbert, St. Wendel ainsi que les centres de Lebach, Losheim, Merzig, Nennig, Sarrebruck-Völklingen, figurant dans le programme d'action, ont été repris intégralement. En outre, dans les centres de développement de Sarrelouis et Hombourg, dissous lors de la mise à jour de 1970, on continuera à encourager le développement de l'infrastructure et à contribuer, à concurrence de 15% des dépenses, aux investissements destinés à l'extension des entreprises.

Cependant, en ce qui concerne les avantages accordés pour l'implantation ou l'extension d'entreprises industrielles, un certain nombre de changements entreront en vigueur au 1er janvier 1972. On ne saurait encore en apprécier pleinement les effets. En principe, on n'encouragera plus l'érection d'entreprises de production industrielles que dans les centres de développement. Jusqu'ici, l'aide pouvait également être accordée, dans des cas spécialement motivés, à des entreprises venant s'installer dans d'autres communes. Le régime d'exception aura désormais une portée limitée et ne s'appliquera plus qu'aux entreprises qui fourniraient essentiellement des emplois féminins ou qui s'implanteraient à certains endroits déterminés, ou encore qui serviraient à la protection de l'environnement. Enfin, les subventions d'investissement accordées aux entreprises qui s'étendent en dehors des centres de développement ne seront plus que de 10% au lieu de 15%.

d) Lois et directives

Les mesures adoptées dans le cadre de la politique structurelle régionale sont fondées sur la loi du 6 octobre 1969 sur la tâche commune d'amélioration de la structure économique régionale (Bundesgesetzblatt n° 108 du 10 octobre 1969). Sont considérées comme tâches communes au sens de l'article 91a, paragraphe I, de la loi fondamentale, les mesures suivantes: encouragement de l'industrie et du commerce par l'érection, l'extension, la conversion ou la rationalisation poussée d'entreprises ainsi que par une contribution au développement de l'infrastructure, pour autant que le développement du commerce et de l'industrie l'exige, par des moyens tels que la viabilisation de terrains industriels, le développement du réseau de communications, des installations d'approvisionnement en énergie et en eau et des dispositifs d'élimination des eaux usées et des déchets, l'extension des services publics de tourisme, ainsi que l'érection ou l'extension de centres de formation, de perfectionnement ou de réadaptation.

La loi du 18 août 1969 portant octroi de subventions d'investissement et modification des dispositions en matière d'impôts et de primes (Steueränderungsgesetz 1969), BGBl. I, n° 79 du 21 août 1969, accorde, sous certaines conditions, dans la région limitrophe de la zone est et dans d'autres régions dignes d'encouragement, ainsi que pour des investissements de recherche-développement, une allocation d'investissement équivalant à 10% des dépenses.

Par son article 32, la loi du 28 août 1969 portant adaptation et assainissement de l'industrie et des régions charbonnières allemandes, BGBl. I, page 1513, accorde, également sous certaines conditions, une prime d'investissement de 10% aux entreprises qui s'installent ou étendent leurs installations. La période de référence se termine le 31 décembre 1971, mais la prime d'investissement peut encore être demandée au cours des deux années qui suivent par les entreprises dont les travaux d'érection ou d'extension ont été entrepris avant cette échéance.

En complément aux mesures d'encouragement réglées par la loi fédérale, la Sarre a décidé, par une loi du Land, d'exonérer les investissements dignes d'être encouragés dans le cadre de la politique structurelle, de l'impôt sur les mutations immobilières. Il s'agit de la loi n° 880 du 4 juin 1969 sur la suppression de l'impôt sur les mutations immobilières dans le cadre des mesures tendant à améliorer la structure économique, et sur la modification du régime fiscal applicable aux mutations immobilières, Journal officiel de la Sarre n° 20 du 30 juin 1969.

Des précisions sur les mesures d'encouragement sont fournies dans les directives suivantes du gouvernement fédéral et du gouvernement du Land :

Directives du gouvernement fédéral du 1er mars 1971 sur l'affectation des crédits budgétaires fédéraux au programme d'encouragement fédéral, Bundesanzeiger n° 47 du 10 mars 1971.

Directives du 29 octobre 1968 sur l'octroi de subventions du Land aux entreprises industrielles et commerciales, en vue de l'amélioration de la structure économique, Journal officiel de la Sarre n° 39.

Directives du 29 octobre 1968 sur l'octroi de subventions du Land aux communes, fédérations de communes, sociétés d'encouragement, offices et associations créés par celles-ci, pour la viabilisation de terrains industriels, Journal officiel de la Sarre n° 39.

7. Développement de l'infrastructure

Le programme d'action et le plan-cadre tiennent uniquement compte des mesures de développement de l'infrastructure du Land qui favorisent directement les implantations industrielles et sont du ressort des communes et circonscriptions. Le développement des voies de communication, qui relève essentiellement de la compétence de l'État fédéral, n'a pas été pris en considération. Aussi, conscient du fait que le pouvoir d'attraction de la région constitue une importante condition à l'implantation d'industries nouvelles, le gouvernement fédéral a-t-il envisagé, conformément à sa décision du 11 février 1969, d'affecter à l'avenir - indépendamment du projet de construction d'une voie navigable pour améliorer la situation géographique de l'industrie lourde - une plus grande quantité de ressources qu'auparavant à la modernisation de l'infrastructure des transports en Sarre, et d'accélérer notamment la construction de routes à trafic lointain.

a) Extension des routes à trafic lointain

La Sarre ne dispose actuellement que d'une seule liaison routière de grande capacité avec l'extérieur: l'autoroute de Mannheim à Sarrebruck, dont la prolongation jusqu'à Metz a été, à l'exception d'un petit tronçon, terminée en 1971. Il y a longtemps que l'on travaille à trois autres liaisons à grande distance vers les centres industriels voisins mais, tant en Sarre que

dans les régions voisines, les travaux n'ont pas été menés à un rythme particulièrement rapide. Il s'agit de la route fédérale de Sarrebruck à Luxembourg, de la liaison de Dillingen à Karlsruhe par Neunkirchen et de la route fédérale de Sarrebruck à Trèves par Hermeskeil.

A la demande du gouvernement du Land à Sarrebruck et à Mayence, le ministre fédéral des transports a décidé, à la fin de 1969, de construire ces trois liaisons sous forme d'autoroutes et d'accélérer les travaux de construction. La B 406, de Sarrebruck à Luxembourg, qui portera désormais le numéro de A 170 à partir de Dillingen, doit atteindre la frontière luxembourgeoise à la fin de 1975. La B 327 de Sarrebruck à Hermeskeil, comportant un raccordement à l'autoroute fédérale en direction de Trèves et plus tard en direction de Cologne, qui s'appellera la A 171, doit, selon le programme d'accélération, être achevée jusqu'à la frontière du Land avant 1973. Sa prolongation sur le territoire de la Rhénanie-Palatinat est également rangée parmi les travaux de première nécessité. La B 10, c'est-à-dire la future A 170, de Dillingen à Neunkirchen, doit être terminée en 1977. Selon les indications du ministère fédéral des transports, il faudra, à partir de 1971, consacrer à l'extension des grands itinéraires fédéraux en Sarre environ 140 millions de DM par an. Les événements récents montrent que les échéances de construction seront retardées. En raison de la situation budgétaire difficile de l'État fédéral, il est possible que les crédits disponibles soient moins importants, alors que, d'autre part, les coûts de construction ont sensiblement augmenté.

b) Autres dispositions en matière de transport

De 1960 à 1970, la Bundesbahn a dépensé environ 200 millions de DM en Sarre, pour l'amélioration de son offre de services. Le réseau existant a été renouvelé, les services de trains directs et de trains de messagerie ont été étendus et d'importantes gares de formation ont été modernisées pour accélérer encore le trafic de marchandises. Les gares de formation de Neunkirchen à Völklingen sont terminées, et la gare de Sarrebruck subit actuellement des transformations. Le raccordement de la Sarre au trafic de conteneurs a été assuré par la construction des gares de transbordement de conteneurs de Sarrebruck, Dillingen et Homburg. Environ 250 km de voies ferrées ont été électrifiées en Sarre; cela représente approximativement la moitié des voies existantes. La ligne Völklingen-Saarlöcher, donnant communication vers Trèves et Coblenze, est actuellement en cours d'électrification. Les projets prévoient en outre la conversion de la ligne Brebach-Hanweiler.

Pour permettre l'établissement de liaisons aériennes régulières, la piste d'atterrissage de l'aérodrome d'Ensheim a été agrandie en 1968 pour recevoir les moyens courriers. En décembre 1969, le gouvernement fédéral a décidé d'installer un service de contrôle aérien et une station météorologique pour l'aviation. Les crédits nécessaires ont été prévus dans le budget fédéral de 1970. Les deux services sont actuellement en activité. Entre temps, des services réguliers ont été établis entre Sarrebruck et les aéroports de Düsseldorf, Francfort, Munich et Luxembourg, mais ceux-ci doivent encore faire face à des difficultés de démarrage considérables. Or, l'amélioration du trafic aérien est d'une grande importance pour le pouvoir d'attraction de la région.

8. Parenthèse: reconversion de la main-d'œuvre

L'encouragement accordé à la réadaptation des adultes, dans le but de faciliter à ceux-ci le passage à une activité professionnelle différente en rapport avec leurs aptitudes, ne constitue pas dans la République fédérale un élément de politique structurelle régionale, mais l'un des aspects d'une politique sociale préventive, et il est donc pratiqué sur l'ensemble du territoire fédéral selon des principes identiques et dans des conditions analogues. Ceci n'exclut pas que les mesures de réadaptation soient appliquées avec une intensité diverse selon les régions.

Il va de soi que, dans des régions dont la structure économique est en pleine évolution, le nombre des cas de réadaptation est plus élevé que dans d'autres.

Dans la République fédérale, la réadaptation est généralement le fait des entreprises, c'est-à-dire qu'elle est assurée par les entreprises intéressées conformément à leurs besoins de main-d'œuvre, étant entendu qu'une même entreprise peut également, comme cela se voit souvent, mettre ses moyens de formation à la disposition de plusieurs autres. Cette formation, qui consiste en un enseignement pratique et théorique, est dispensée en relation avec les offices locaux de l'emploi, responsables du choix des candidats ainsi que des aides financières, et en coopération avec les chambres de commerce auxquelles incombe le contrôle de la formation et des examens. Un enseignement officiel dans des «centres de réadaptation» constitue dans la République fédérale une exception. Il présente, comparativement à la formation assumée dans les entreprises, deux désavantages fondamentaux : il présuppose une prévision des besoins, qui s'est avérée jusqu'ici extraordinairement difficile, et il offre une moins grande sécurité que la formation d'entreprise au travailleur, car celui-ci se soumet à une nouvelle formation sans avoir une idée précise de ce qui l'attend.

La réadaptation est encouragée dans la République fédérale au moyen de crédits publics. Le paragraphe 133a de la 7e loi portant modification de la loi sur le placement de la main-d'œuvre et l'assurance-chômage (AVAVG du 10 mars 1967) stipulait que l'Institut fédéral de l'emploi et de l'assurance-chômage pouvait accorder aux candidats, pendant toute la durée de la réadaptation, avec une limite de deux ans, une indemnité de subsistance équivalant à 120% de l'allocation de chômage. Dans l'intervalle, l'encouragement de la réadaptation a encore été sensiblement intensifié. La loi sur la promotion du travail du 1er juillet 1969 prévoit non seulement une indemnité de subsistance accrue pouvant généralement atteindre jusqu'à 90% de l'ancien salaire du candidat, mais aussi le remboursement des frais de cours, de matériel pédagogique, de transport, de vêtements de travail et de subsistance. Cette loi encourage également l'érection et l'entretien de centres de réadaptation, au moyen de subventions et de prêts de l'Institut fédéral de l'emploi.

En Sarre, les offices locaux de l'emploi ont entrepris de gros efforts, en coopération avec les entreprises existantes et les entreprises nouvelles, afin de reclasser le maximum de travailleurs à réadapter et de soutenir ainsi la politique structurelle régionale. Mais il est apparu que le nombre de ces travailleurs n'était pas aussi considérable que beaucoup le pensaient. En particulier, la prévision, selon laquelle le personnel des charbonnages sarrois ferait largement appel aux mesures de réadaptation, ne s'est pas réalisée, car les charbonnages, comme nous l'avons exposé par ailleurs, n'ont licencié qu'un faible pourcentage de jeunes travailleurs.

Environ 50 opérations de réadaptation intéressant près de 1 200 personnes sont actuellement menées en Sarre par de multiples entreprises, en collaboration avec les offices locaux de l'emploi et avec l'aide de crédits publics. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'un cycle de un, deux ou trois ans, qui se termine par une épreuve de qualification dans une profession reconnue. Dans une plus faible proportion, soit environ deux cent cinquante cas, la formation consiste en l'apprentissage d'une profession semi-qualifiée et est, en conséquence, plus courte. Conformément aux besoins de l'économie, la formation porte essentiellement sur les professions de l'industrie métallurgique telles que mécaniciens, électriciens, outilleurs, tourneurs et fraiseurs.

Les chiffres précités n'englobent pas les nombreuses mesures de réadaptation et d'apprentissage appliquées sans aide officielle au sein des entreprises, dans le cadre de mesures internes et notamment de mesures d'extension et de rationalisation. Cette réadaptation «silencieuse» souvent liée à une promotion professionnelle, échappe au recensement statistique.

Dans le but de continuer à intensifier la réadaptation, qui constitue un des éléments de la politique structurelle régionale, et de faire en sorte que l'on dispose, au moment où la conjoncture se ralentit et où les efforts des entreprises se relâchent, d'une certaine capacité de réserve en moyens de réadaptation, on veillera à réunir également en Sarre les conditions d'une organisation officielle de la réadaptation des travailleurs. Dans un premier stade, on créera dans les **centres de formation professionnelle de Dillingen, Homburg et Völklingen, qui sont en construction**, des installations d'atelier et des possibilités de formation supplémentaires à l'usage des travailleurs qui voudront apprendre certaines professions de la transformation du métal et de la construction électrique. Pour la mise en œuvre du dispositif officiel de réadaptation, la Chambre du commerce et de l'industrie de la Sarre (Industrie- und Handelskammer), la Chambre artisanale (Handwerkskammer) et la Chambre du travail (Arbeitskammer) constitueront un organe de gestion spécial.

VI – Bilan de la politique structurelle

Les opérations portant sur la restructuration de la Sarre ne sont pas encore terminées. Tel est le cas pour l'adaptation et la reconversion de l'industrie minière ainsi que pour les mesures de politique structurelle du Land prévues dans le programme d'action. Quoi qu'il en soit, l'instant est venu où il est permis d'établir une sorte de bilan intermédiaire des efforts déployés dans le domaine de la politique structurelle. Il faut pour cela se remémorer les objectifs fixés. En prenant position sur le programme structurel pour la Sarre établi par l'équipe de planification, le gouvernement du Land avait fixé comme objectif de la politique structurelle sarroise de porter le niveau de vie de la Sarre (produit national par habitant) à la hauteur de la moyenne fédérale. Il fallait pour cela «créer de nouveaux emplois par l'extension des industries existantes et l'implantation d'industries à forte croissance, tout en créant l'infrastructure et les conditions nécessaires à la consolidation du noyau d'industries CECA, qui est une nécessité vitale pour l'économie sarroise». La question est maintenant de savoir jusqu'à quel point cet objectif de la politique structurelle a pu être réalisé dans les années passées.

1. Création d'emplois nouveaux

Grâce aux multiples mesures d'encouragement, et à la faveur de l'intense réanimation de la conjoncture en 1968, les efforts visant à la création d'emplois nouveaux par l'extension des industries existantes et l'implantation d'entreprises nouvelles ont produit entre 1968 et 1970 des résultats remarquables. En Sarre, près de deux cents entreprises ont bénéficié d'aides pour le développement de leur production et la création d'emplois nouveaux. Les investissements nécessaires ont atteint le montant total d'environ 700 millions de DM. Dans le même temps, environ 60 entreprises industrielles nouvelles ont été créées dans le Land à l'aide d'investissements atteignant eux aussi près de 700 millions de DM.

Aussi, le nombre d'emplois industriels en Sarre, qui était tombé à 140 000 au milieu de 1968, s'est-il remis à croître fortement en dépit des réductions constantes d'effectifs dans les charbonnages, et a-t-il atteint, à la fin de 1970, le niveau de près de 172 000 unités correspondant approximativement au chiffre de 1960. Alors que, comparativement à la situation de 1968, le nombre d'emplois a diminué d'environ 29 000 unités dans les mines et de près de 4 000 dans l'industrie des produits de base et des biens d'équipement, l'extension des entreprises existantes et l'implantation d'entreprises nouvelles ont permis d'accroître le nombre d'emplois d'environ 21 000 unités dans l'industrie des biens d'investissement et de près de 6 000 dans l'industrie des biens de consommation (voir tabl. p. 44).

a) Entreprises industrielles nouvelles

Parmi les quelque 60 entreprises industrielles nouvelles qui se sont établies en Sarre entre 1968 et 1970, se trouvent de nombreuses grandes entreprises connues. Citons parmi les principales usines nouvelles: les fabriques de pneus Michelin, qui construisent à Homburg une usine appelée à occuper 2 000 personnes, la société Bauknecht, qui construit à Neunkirchen une usine pouvant offrir près de 1 000 emplois, les fabriques de pneus Kléber Colombes, qui, dans un premier temps, doivent créer près de 1 000 emplois à St. Ingbert, la société Comotor, fondée en commun par Audi-NSU et Citroën, qui se propose de construire des moteurs Wankel à Altforweiler, la Drahtcord à Merzig, fondée en commun par les sociétés Continental, Dunlop et Veith-Pirelli, et dont la contribution initiale sera de 1 000 emplois, les entreprises Bendix-Europa et Zahnradfabrik Friedrichshafen-Borg-Warner, qui construisent, sur l'ancien champ de manœuvre près de Sarrebruck, des usines devant occuper au total 3 000 personnes, la société Triumph Miederwaren avec filiale à Neunkirchen et les Faberwerke Höchst qui, conjointement avec les charbonnages sarrois, construisent à Bexbach une fabrique de feuilles minces. Parallèlement, des entreprises comme Ford, Bosch, BBC et Siemens ont, ces derniers temps, considérablement développé leurs installations dans la région de la Sarre.

Exploitations qui se sont établies en Sarre du milieu de 1959 à la fin de 1970

Circonscription	Exploitations	Effectifs			Besoin final probable
		Hommes	Femmes	Total	
Sarrebruck et Land	59	2 514	3 831	6 345	12 410
Homburg	23	3 218	1 335	4 553	10 080
Merzig et Wadern	16	2 050	449	2 499	5 530
St. Ingbert	23	1 136	902	2 038	4 435
Sarrelouis	30	6 846	2 552	9 398	14 610
Ottweiler	34	696	1 190	1 886	5 530
St. Wendel	24	2 957	2 320	5 277	6 790
Total	209	19 417	12 579	31 996	59 385

Si l'on fait le bilan de l'implantation industrielle en Sarre depuis le début de la crise structurelle du secteur charbonnier et de la réintégration économique de la Sarre dans la République fédérale en 1959, on fait les constatations suivantes: du milieu de 1959 à la fin de 1970 ont été créées en Sarre 209 exploitations nouvelles, qui occupent actuellement près de 32 000 ouvriers et employés et qui, d'après leurs propres indications, fourniront au stade final près de 60 000 emplois. La plupart des emplois nouveaux ont été créés dans la circonscription de Sarrelouis. Cela s'explique par l'établissement des usines Ford, dont la construction a été entreprise en 1966 et qui comptent actuellement près de 6 000 travailleurs.

Les usines nouvellement établies relèvent essentiellement du secteur de la transformation du métal, y compris la construction de véhicules et l'industrie électrique. Ce secteur représente approximativement 60% des nouveaux emplois. Une place assez importante est également occupée par le groupe des industries du textile, du vêtement et du cuir, qui offrent notamment de nombreux emplois nouveaux pour les femmes. Disons pour terminer qu'un rôle croissant est joué par l'industrie du caoutchouc et des matières synthétiques.

Établissement de nouvelles entreprises par branche économique ⁽¹⁾

Branche	Exploitations	Effectifs	
		Milieu 1970	Besoins finaux
Transformation du métal	41	5 794	10 845
Constructions électriques	18	4 645	7 660
Construction de véhicules	6	9 095	18 650
Textiles, vêtements, cuirs	65	5 588	10 940
Alimentation, boissons, tabacs	4	1 405	1 935
Papier, bois, matériaux de construction	12	1 697	2 360
Caoutchouc, chimie, matières synthétiques	22	1 010	6 845
Autres	5	412	530
Total	173	29 646	59 765
<small>(1) État au milieu de 1970.</small>			

b) Maintien de l'emploi dans le secteur CECA

Somme toute, dans le domaine de la création d'emplois nouveaux, la politique structurelle de la Sarre s'est considérablement rapprochée de son objectif. Tel est également le cas en ce qui concerne le projet de maintenir un noyau solide de production sidérurgique et charbonnière. Les charbonnages sarrois ont réduit leur production en fonction de l'évolution de la situation sur le marché, et ont en même temps concentré et rationalisé à long terme l'exploitation minière, de telle sorte que l'on peut présumer qu'une part essentielle des réserves minières pourra continuer à être exploitée à l'avenir dans des conditions conformes à des principes de saine économie. A côté de la convention à long terme passée avec la France concernant la livraison de charbon sarrois, dont l'échéance est fixée à 1982, il existe des débouchés relativement assurés auprès des usines sidérurgiques sarroises et des centrales du Land.

Dans l'industrie sarroise de l'acier, la concentration, d'une part, et la spécialisation, de l'autre, ont fait des progrès considérables. Confiante en un règlement satisfaisant des conditions d'accès aux marchés, l'industrie sidérurgique sarroise a procédé ces dernières années à d'importants investissements; de nouvelles installations importantes sont en cours de construction. Une décision importante pour l'avenir de cette industrie doit encore être prise, à savoir celle du gouvernement fédéral sur la mise en œuvre du rattachement de la Sarre au réseau fluvial, décidé le 11 février 1969. Selon les estimations du «programme structurel pour la Sarre», la construction de voies fluviales permettra à long terme de sauvegarder près de 26 000 emplois dans le secteur CECA.

2. Modification de la structure industrielle

A la suite de la réadaptation dans l'industrie charbonnière et de la création d'emplois nouveaux, une transformation remarquable est en train de s'opérer dans la structure industrielle de la Sarre. La conversion des anciennes vers les nouvelles industries est pleinement engagée. Si l'on se réfère à l'effectif, la part des industries productrices de biens d'investissement est passée de 18% en 1960 à 32% en 1970. L'importance de l'industrie charbonnière ayant en même temps diminué de moitié, la part de l'industrie relevant de la CECA dans l'ensemble de l'économie de la Sarre a été ramenée de près de 60% à moins de 40%, et celle de l'industrie

Pourcentage de personnes occupées dans les différents groupes d'industrie (1)

Groupes d'industrie	1960	1968	1970
Mines	33	21	16
Industrie sidérurgique	24	25	23
Autres industries fournissant des produits de base et des biens d'équipement	9	9	9
Industrie des biens d'investissement	18	26	32
Industries des biens de consommation	11	13	15
Alimentation, boissons, tabacs	4	6	5
Total industries	100	100	100
(1) Situation à la fin septembre			

de transformation a augmenté dans la même proportion. L'industrie manufacturière de la Sarre, qui avait pris naissance en tant qu'industrie d'approvisionnement des charbonnages et de la sidérurgie, s'est en même temps dégagée de sa dépendance vis-à-vis de l'industrie relevant de la CECA. Une part non négligeable de l'industrie manufacturière sarroise n'est progressivement convertie à la sous-traitance des usines automobiles allemandes et françaises.

L'évolution de la structure économique a également contribué à améliorer sensiblement la répartition des zones industrielles sur l'ensemble du Land. Des succès particulièrement brillants ont été obtenus en matière d'implantation dans les circonscriptions de St. Wendel, Homburg et Sarrelouis, où le taux d'industrialisation était et est en partie encore inférieur à la moyenne de la région. Dans ces circonscriptions, 15 000 emplois nouveaux ont été créés; 18 000 autres devraient l'être dans les prochaines années.

3. Intensification de la croissance économique

Grâce aux efforts déployés dans le domaine de la politique structurelle, la croissance de l'économie régionale s'est nettement intensifiée. La production industrielle en Sarre, dont le taux de croissance était resté sensiblement en-deçà de la moyenne fédérale en 1968, a, comme le montre le tableau ci-après, augmenté, pour la première fois, plus rapidement en 1969 et 1970 que la production industrielle globale dans la République fédérale. Elle s'est accrue au cours de ces deux années de 14,8 et 8,6 contre 13,2% et 5,8% pour la moyenne fédérale. On peut constater à quel point l'industrie sarroise a rattrapé son retard, notamment grâce aux implan-

Taux de croissance de l'industrie - État fédéral - Sarre

Époque	Production				Effectif	
	Total industrie		Industrie manufacturière		Sarre	État fédéral
	Sarre	État fédéral	Sarre	État fédéral		
1960 à 1968	+ 2,2	+ 4,8	+ 4,3	+ 5,1	- 1,8	+ 0,2
1969	+ 14,8	+ 13,2	+ 16,8	+ 13,1	+ 5,1	+ 5,2
1970	+ 8,6	+ 5,8	+ 12,3	+ 5,7	+ 6,3	+ 3,6

tations nouvelles, si, lors de l'examen de la situation, on ne tient pas compte de l'industrie minière.

L'indice de production de l'industrie manufacturière de la Sarre qui, en 1969, était encore inférieur de quelques points à l'indice comparable pour l'ensemble du territoire fédéral, a atteint en 1970 le niveau de 168 (1962 = 100), en dépassant même de 9 points la moyenne fédérale.

Les impulsions émanant de l'industrie ont donné un nouvel essor à l'ensemble de l'économie de la Sarre. Le produit intérieur brut par habitant a, en 1969 et 1970, augmenté respectivement de 13,1 et 17,6% soit beaucoup plus que dans la République fédérale.

La Sarre a donc regagné le temps perdu d'une façon remarquable. Le produit intérieur brut par habitant, qui représentait en 1960 en Sarre environ 93% de la moyenne fédérale, et était tombé à près de 80% en 1968 à la suite de la crise charbonnière, est de nouveau remonté depuis lors à 87%. Dans le classement des Länder fédéraux selon le niveau de leur prospérité, la Sarre est repassée de la onzième et dernière place à la neuvième, devançant la Basse-Saxe et le Schleswig-Holstein.

Croissance du produit intérieur

Période	Taux de croissance du PIB par habitant		PIB en Sarre par habitant en % de la moyenne fédérale
	Sarre	État fédéral	
1960 à 1968	+ 4,8	+ 6,7	92,8 80,4
1969	+ 13,1	+ 10,3	82,4
1970	+ 17,6	+ 11,8	86,7

4. Coûts-utilité de la restructuration

Lorsqu'on apprécie globalement les résultats de la restructuration effectuée jusqu'ici, on constate que des succès notables ont été obtenus, notamment à partir du moment où la politique structurelle régionale a commencé à occuper une place plus importante dans la politique économique de l'État fédéral, mais on constate aussi que les répercussions défavorables des fermetures et réductions d'activités des charbonnages sur l'économie régionale n'ont pas encore été pleinement compensées. La densité industrielle de la Sarre, mesurée par le nombre de personnes occupées dans l'industrie par 100 habitants, n'a pas encore atteint son ancien niveau, et si l'écart par rapport aux autres Länder fédéraux en ce qui concerne le niveau de vie s'est amenuisé, il n'a pas encore disparu.

Pour que le retard soit comblé, on estime, selon les prévisions établies en Sarre, que le nombre d'emplois dans l'industrie devra, avant 1980, augmenter de 25 000 unités pour atteindre le chiffre de 196 000. Les nouvelles entreprises procureront une part essentielle de ces emplois. Quoi qu'il en soit, il s'agit de définir une politique de nouvelles implantations d'autant plus que le nombre d'emplois dans la mine, et probablement aussi dans l'industrie de l'acier, continuera à diminuer, ne fût-ce que par l'effet du progrès technique.

Il paraît souhaitable de comparer les résultats de la politique structurelle avec les dépenses que cette politique a entraînées, en d'autres termes, d'analyser les coûts par rapport à l'utilité

de la restructuration. Ce projet se heurte cependant à des difficultés méthodologiques et pratiques considérables et dépasserait le cadre de la présente étude. On n'a pas encore déterminé avec suffisamment de rigueur scientifique quels sont les éléments économiques coûts-utilité qui doivent être incorporés dans une telle analyse et comment ceux-ci doivent être appréciés.

La recherche scientifique est encore en plein développement dans ce domaine.

En l'occurrence, il faut ranger parmi les questions méthodologiques non résolues de multiples difficultés de délimitation. On ne peut par exemple pas dire avec suffisamment de rigueur dans quelle mesure la création d'emplois nouveaux a été provoquée par la politique conjoncturelle ou par la politique structurelle. De même, il est difficile de dissocier, parmi les mesures officielles prises en faveur du développement de l'infrastructure, ce qui constitue une contribution à la politique structurelle régionale et ce qui représente une dépense publique normale. Aussi faut-il renoncer ici à une analyse coûts-utilité de la restructuration.



CONCLUSIONS

Pour résoudre les problèmes géographiques et structurels, il faut tenir compte des liaisons naturelles et des relations qui existent entre la Sarre et les régions voisines. Il s'agit notamment de coordonner la planification et l'extension de l'infrastructure avec ces régions et d'harmoniser les opérations nécessaires. La coopération avec la Rhénanie-Palatinat ne présente évidemment pas de difficultés particulières ; en revanche, la coopération avec la Lorraine et le Luxembourg est, pour des raisons compréhensibles, beaucoup plus difficile. La République fédérale et la France ont constitué un comité gouvernemental commun qui est chargé de s'occuper de ces questions. Le comité a été constitué en février 1970 et a formé en 1971 une commission régionale constituée de représentants des autorités de la Sarre et de la Lorraine, à laquelle coopèrent également des représentants du grand-duché de Luxembourg.

La Sarre, la Lorraine et le Luxembourg constituent, quant à la situation et la structure de leur économie, une unité naturelle. Aujourd'hui, aucune des trois régions ne peut à elle seule concurrencer les grands centres industriels européens. Mais si l'on réussit, grâce à une coopération appropriée en matière d'aménagement du territoire et de politique économique, à établir des liens plus étroits entre ces trois régions, le triangle industriel Sarre-Lorraine-Luxembourg peut fort bien, si l'union économique et monétaire européenne prend corps, devenir un important centre économique au cœur de l'Europe.

16 août 1971

ANNEXE STATISTIQUE

1. Chiffres relatifs à l'évolution et à l'adaptation de l'industrie minière sarroise

Tableaux 1 à 5

2. Chiffres relatifs à l'évolution économique de la Sarre

Tableaux 6 à 13

TABLEAU 1

Effectif et production de l'industrie houillère sarroise

Année	Effectif	Production de charbon en 1 000 t	Production de coke en 1 000 t	Production courant électrique	Production de gaz
1913	56 224	13 216	250		
1920	74 345	9 410	240		
1930	60 559	13 236	307		
1940	50 508	11 293	400		
1950	64 735	14 985	707	796	310
1952	65 325	16 078	806	933	378
1954	63 583	16 686	838	944	473
1956	63 175	16 956	1 021	1 626	577
1958	64 500	16 256	926	1 731	556
1960	55 752	16 234	1 533	1 900	1 013
1961	51 046	16 090	1 558	2 198	1 012
1962	47 152	14 919	1 469	1 838	989
1963	43 931	14 915	1 496	2 162	1 000
1964	41 718	14 657	1 448	2 982	989
1965	39 605	14 197	1 211	3 036	884
1966	36 894	13 679	1 132	2 558	874
1967	33 802	12 412	1 402	2 383	961
1968	30 768	11 261	1 741	2 640	1 075
1969	28 096	11 076	1 917	3 819	1 216
1970	26 913	10 554	1 899	4 106	1 300

Source: Office statistique de la Sarre.

TABLEAU 2

Évolution de l'effectif des Saarbergwerke AG

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
1. Total entrées	890	1 871	1 196	1 629	1 730	1 380	1 043	269	291	829	1 231
2. Total sorties	7 468	5 369	5 164	4 441	3 763	3 609	3 914	3 319	3 662	2 647	1 662
— dont :											
— décès, mises à la retraite	1 306	1 130	1 655	897	953	1 076	971	668	277	255	236
— avec indemnité compensatrice des mineurs	—	—	—	122	611	617	124	605	371	265	174
— avec aide d'adaptation	1 743	1 185	510	1 529	446	77	163	178	269	189	243
— démission volontaire (1)	3 808	2 467	2 620	1 404	1 258	1 407	1 237	614	824	1 181	807
3. Total modifications	- 6 578	- 3 498	- 3 968	- 2 812	- 2 033	- 2 229	- 2 871	- 3 050	- 3 371	- 1 818	- 431

(1) Y compris rupture de contrat.

Source: Statistiques des Saarbergwerke AG.

TABLEAU 3

Production et effectif des charbonnages en 1958 et 1970

1958

1970

Siège	Production en tonnes	Effectif au milieu de l'année (*)	Siège	Production en tonnes	Effectif au milieu de l'année (*)
Kohlwald	1000089	3 147	Reden	1767579	4784
König	961 496	3 885	Luisenthal	830070	2402
Heinitz-Dechen	1323066	4866	Camphausen	1422410	5091
St. Barbara	440740	2498	Ensdorf	1704334	3392
Maybach	1054264	4027	Göttelborn	1358353	2745
Mellin	617445	2253	Warndt	902787	2551
St. Ingbert	86743	227			
Reden	1532760	7056			
Camph.-Franziska	1806477	6098			
Göttelborn	1430961	4018			
Jägersfreude	1328030	4376			
Luisenthal	979160	3705			
Velsen	886870	3777			
Ensdorf	1902142	4100			
Viktoria	905549	2884			

(*) Ouvriers, employés et employés hors-barème, au milieu de l'année.
Source : Statistiques des Saarbergwerke.

TABLEAU 4

Aperçu des mesures de fermeture prises par les charbonnages sarrois

Entreprises	du...		au ...		Indemnité en espèces		Indemnité de 4 000 DM ou 2 000 DM		Supplément de salaire		Frais de déménagement et d'installation		
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Barbara	—	—	607	—	1839 839,—	272	55 027,—	47	50 966,10	—	—	—	—
Camphausen	—	—	401	—	1201 570,—	29	4 980,—	—	—	—	—	—	—
Heinitz-Dechen	—	—	248	—	734 980,—	—	—	—	—	—	—	—	—
Kohlwald	—	—	153	—	454 930,—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maybach	—	—	478	—	1 435 250,—	59	21 167,—	12	10 803,27	—	—	—	—
Reden	—	—	1 116	—	3 323 530,—	101	14 386,—	15	18 112,—	—	—	—	—
Viktoria	—	—	632	—	1 902 960,—	86	23 459,—	37	37 450,—	—	—	—	—
Total article 23	—	—	3 635	—	10 893 059,—	547	119 019,—	111	117 331,37	—	—	—	—
Heinitz	—	—	1 346	—	4 129 820,12	98	15 372,—	12	15 272,32	—	—	—	—
Maybach	—	—	875	—	2 662 380,66	47	11 153,—	35	51 801,78	—	—	—	—
Viktoria	—	—	354	—	1 096 773,33	23	3 733,—	8	10 577,25	—	—	—	—
Kok. Heinitz	—	—	31	—	96 450,—	9	887,—	4	4 969,15	—	—	—	—
Kok. Reden	—	—	61	—	173 310,—	37	5 052,—	2	2 950,95	—	—	—	—
Schwelw. Velsen	—	—	26	—	63 840,—	15	1 766,—	1	1 596,95	—	—	—	—
Velsen	—	—	225	—	503 390,—	6	1 966,—	—	—	—	—	—	—
Kohlwald Teil	—	—	238	—	521 803,58	3	223,—	8	10 750,—	—	—	—	—
Kohlwald Total	—	—	1 643	—	4 353 774,68	67	20 297,—	2	2 500,—	—	—	—	—
König Teil	1 383	4 999 597,23	1 517	—	4 496 131,41	34	8 133,—	17	28 334,14	—	—	—	—
Jägersfreude	334	1 063 700,—	216	—	749 320,—	7	2 151,—	—	—	—	—	—	—
König Total	1 006	3 697 777,76	638	—	2 008 911,88	32	13 562,—	9	20 641,99	—	—	—	—
Saarberg	—	—	225	—	612 820,—	—	—	—	—	—	—	—	—
Camphausen	184	191 327,78	316	—	1 054 011,88	—	—	—	—	—	—	—	—
Total global	2 907	9 952 402,77	11 346	—	33 415 796,54	925	203 314,—	200	266 725,90	—	—	—	—

Source : Saarbergwerke AG.

TABLEAU 5

Tableau synoptique des transferts

A — En vertu de l'article 23 de la convention relative aux dispositions transitoires, annexée au traité CECA		
Charbonnage	Transfert direct	Transfert indirect (bourse)
Barbara	2 158	
Camphausen	555	
Heinitz-Dechen	870	
Kohlwald	670	
Maybach	2 434	
Reden	2 792	
Viktoria	1 213	
Total	10 692	2 150
B — En vertu de l'article 56, paragraphe 2, lettre b du traité CECA		
Heinitz	2 294	} 1 864
Maybach	455	
Viktoria	775	
Kok. Heinitz	239	—
Kok. Reden	274	—
Schwelwerk Velsen	123	—
Velsen	2 993	15
Kohlwald Teil	490	658
Kohlwald Total	1 463	1 639
König Teil	1 898	785
Jägersfreude	2 629	—
König Total	1 640	409
Saarberg Total	—	—
Camphausen Teil	815	101
Total	16 088	5 471
A + B	26 780	7 621
<i>Source</i> : Statistiques des Saarbergwerke.		

TABLEAU 6

Soldes migratoires sarrois de 1961 à 1970

Année	Solde migratoire					
	Territoire fédéral		Étranger (et inconnu)		Total	
	Personnes	Personnes actives	Personnes	Personnes actives	Personnes	Personnes actives
1961	+ 1 382	.	+ 9 958	.	+ 11 340	.
1962	- 514	.	+ 4 155	.	+ 3 641	.
1963	- 1 644	.	+ 1 484	.	- 160	- 1 973
1964	- 826	.	+ 2 092	.	+ 1 266	- 201
1965	- 2 044	.	+ 3 561	.	+ 1 517	- 86
1966	- 2 842	- 2 787	- 155	- 1 046	- 2 997	- 3 833
1967	- 4 523	- 3 692	- 2 878	- 2 839	- 7 401	- 6 531
1968	- 7 746	- 5 671	+ 864	- 71	- 6 882	- 5 742
1969	- 7 476	- 5 451	+ 3 124	+ 1 608	- 4 352	- 3 843
1970	- 5 315	- 3 995	+ 6 136	+ 3 910	+ 821	- 85

Source: Office statistique de la Sarre.

TABLEAU 7

Produit intérieur brut en prix courants dans la République fédérale et en Sarre

Période	Territoire fédéral		dont Sarre		Territoire fédéral		dont Sarre	
	Millions DM	Évolution en % par rapport à l'année précédente	Millions DM	Évolution en % par rapport à l'an- née précédente	Millions DM	Évolution en % par rapport à l'an- née précédente	Millions DM	Évolution en % par rapport à l'an- née précédente
1960	296 640		5 220		5 352		4 966	
1961	326 600	+ 10,1	5 596	+ 7,2	5 809	+ 8,5	5 210	+ 4,9
1962	354 880	+ 8,7	5 979	+ 6,8	6 232	+ 7,3	5 480	+ 5,2
1963	377 960	+ 6,5	6 318	+ 5,7	6 561	+ 5,3	5 730	+ 4,6
1964	414 600	+ 9,7	6 867	+ 8,7	7 113	+ 8,4	6 171	+ 7,7
1965	453 830	+ 9,5	7 336	+ 6,8	7 687	+ 8,1	6 530	+ 5,8
1966	481 610	+ 6,1	7 515	+ 2,4	8 070	+ 5,0	6 642	+ 1,7
1967	485 000	+ 0,9	7 444	- 0,9	8 117	+ 0,6	6 577	- 1,0
1968	529 000	+ 8,8	8 015	+ 7,7	8 792	+ 8,3	7 089	+ 7,8

Source: Office statistique fédéral et Office statistique de la Sarre.

TABLEAU 8

**Produit intérieur brut par habitant de la Sarre et de la République fédérale en prix courants
de 1960 à 1970**

Année	PIB par habitant en DM		Différence État fédéral - Sarre	
	État fédéral	Sarre	En DM	En % de la moyenne fédérale
1960	5 351	4 966	- 385	- 7,2
1961	5 814	5 217	- 597	- 10,3
1962	6 233	5 482	- 751	- 12,0
1963	6 563	5 731	- 832	- 12,7
1964	7 116	6 173	- 943	- 13,3
1965	7 691	6 531	- 1 160	- 15,1
1966	8 076	6 645	- 1 431	- 17,7
1967	8 285	6 705	- 1 680	- 19,1
1968	8 959	7 207	- 1 752	- 19,6
1969	9 884	8 149	- 1 735	- 17,6
1970	11 053	9 584	- 1 469	- 13,3

Source: Office statistique de la Sarre conjointement avec des calculs personnels.

TABLEAU 9

Indices de la production industrielle nette en Sarre
1962 = 100

Groupes d'industrie	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Changement 1970 par rapport à 1969 en %	
												Sarre	État fédéral
Total industrie	96,2	101,5	100	102,0	109,0	110,2	109,9	104,7	113,7	129,4	140,5	+ 8,6	+ 5,8
Industrie houillère	106,9	110,2	100	101,9	102,3	101,4	98,2	90,0	83,2	89,3	85,1	- 4,7	- 0,7
Industrie manufacturière	92,9	98,8	100	102,0	110,8	113,9	115,1	112,0	128,3	149,9	168,4	+ 12,3	+ 5,7
Industrie des produits de base et des biens d'équipement	99,9	102,6	100	99,4	113,2	112,2	111,5	107,0	124,8	143,0	148,6	+ 3,9	+ 4,8
dont :													
Industrie sidérurgique	100,2	104,6	100	98,7	116,3	114,7	114,8	109,6	120,5	139,5	140,0	+ 0,4	- 0,3
Industrie des biens d'investissement	86,6	96,0	100	105,7	105,6	115,9	121,0	116,6	138,1	170,7	228,3	+ 33,7	+ 9,1
Industrie des biens de consommation	81,5	91,7	100	103,2	110,5	118,4	117,7	120,2	130,8	151,9	155,5	+ 2,4	+ 2,4
Industrie de l'alimentation, des boissons, du tabac	84,6	93,9	100	105,5	112,5	111,4	115,5	117,5	123,3	127,2	127,5	+ 0,2	+ 3,0
Production publique d'électricité	80,4	88,3	100	125,6	235,7	225,3	235,2	229,7	242,3	266,3	273,8	+ 2,8	+ 8,5
Secteur mixte bâtiment - travaux publics	86,6	93,4	100	101,1	108,2	101,8	99,1	85,5	87,5	86,6	88,1	+ 1,7	+ 5,6

Source : Office statistique de la Sarre, avec calculs personnels.

TABLEAU 10

Effectif de l'industrie ⁽¹⁾ en Sarre (moyenne mensuelle)
de 1960 à 1970

	1960	1968	1969	1970
Industrie houillère	55 803	30 768	28 097	26 931
Industrie manufacturière	119 094	120 540	130 978	142 093
Industrie des produits de base et des biens d'équipement	58 752	51 961	53 013	54 899
dont				
Industrie des produits de carrières et de dragage	3 385	2 017	2 087	2 043
Industrie sidérurgique	42 076	37 753	37 978	39 435
Fonderies de fer et d'acier	5 609	4 509	4 710	5 033
Tréfilage, étirage, laminage de feuillards, profilage à froid	2 311	2 129	2 283	2 286
Industrie des métaux non ferreux	—	127	140	141
Industrie chimique	1 391	1 778	1 927	2 058
Sciage et préparation industrielle du bois	2 260	1 797	1 850	1 740
Transformation du caoutchouc et de l'amiante	—	1 320	1 501	1 635
Industrie des biens d'investissement	32 608	40 031	46 416	53 568
dont				
Constructions en acier et en métal léger	8 937	9 842	11 060	12 099
Construction de machines non électriques	9 314	10 685	11 879	12 849
Construction de matériel de transport	927	4 490	6 182	9 397
Constructions électriques	4 534	7 425	8 614	9 599
Seconde transformation de l'acier	4 075	4 557	5 167	5 865
Fabrication d'outillage et d'articles finis en métaux, à l'exclusion du matériel électrique	4 722	2 960	3 456	3 751
Industrie des biens de consommation	19 890	20 382	23 471	25 650
dont				
Industrie du verre	—	1 173	1 143	1 149
Industrie du bois	2 431	1 849	2 229	2 755
Industrie du papier	—	853	911	845
Industrie du plastique	—	324	475	633
Industrie du cuir et de la chaussure	562	634	744	974
Industrie des textiles et des articles d'habillement	5 129	6 877	8 657	9 216
Industrie de l'alimentation, des boissons, du tabac	7 844	8 166	8 078	7 976
dont				
Industrie meunière	260	186	180	179
Industrie des produits à base de sucre	1 418	2 086	2 114	1 959
Laiteries et fromageries	541	623	614	627
Industrie de la viande	1 640	1 836	1 781	1 768
Brasseries	1 969	2 140	2 124	2 145
Total industrie	174 897	151 308	159 075	169 024
⁽¹⁾ Entreprises occupant au moins 10 personnes. Source: Office statistique de la Sarre.				

TABLEAU II

Évolution de l'effectif de l'industrie sarroise de 1960 à 1970, en tenant compte des nouvelles implantations

Branche	Effectif		1970 par rapport à 1960	Implantations nouvelles de 1960 à 1970	Évolution sans les personnes occupées dans les entreprises nouvelles		
	Septembre 1960	Septembre 1970			Accroissement	Diminution	Solde
Industrie houillère	54 177	26 910	- 27 267	-	-	27 267	- 27 267
Industrie manufacturière	121 211	145 692	+ 24 481	29 450	6 440	11 409	- 5121
Industrie des produits de base et des biens d'équipement	59 569	55 603	- 3 966	1 155	819	5 940	- 4 969
Industrie des produits de carrière et de dragage	3 421	2 146	- 1 275	285	-	1 560	- 1 560
Industrie sidérurgique	42 765	39 933	- 2 832	35	-	2 867	- 2 867
Fonderies	6 095	5 411	- 684	-	-	684	- 684
Tréfilage, étréage, laminage de feuillards, profilage à froid	2 348	2 253	- 95	20	-	105	- 105
Industrie chimique	1 468	2 124	+ 656	815	-	159	- 159
Scieries et préparation industrielle du bois	2 322	1 708	- 614	-	-	614	- 614
Industrie du caoutchouc et de l'amianté	843	1 662	+ 819	-	819	-	+ 819
Industrie des biens d'investissement	33 115	55 534	+ 22 419	19 495	5 341	2 417	+ 2 924
Constructions en acier	9 134	12 669	+ 3 535	805	2 730	-	+ 2 730
Construction de machines non électriques	9 500	13 094	+ 3 594	2 400	1 194	-	+ 1 194
Construction de matériel de transport	939	10 424	+ 9 485	9 095	390	-	+ 390
Constructions électriques	4 541	9 708	+ 5 167	4 645	522	-	+ 522
Seconde transformation de l'acier	4 153	5 939	+ 1 786	1 240	546	-	+ 546
Fabrication d'outillage et d'articles finis en métaux, à l'exclusion du matériel électrique	4 748	3 641	- 1 107	1 310	-	2 417	- 2 417
Industrie des biens de consommation	20 313	26 355	+ 6 022	7 395	280	1 653	- 1 373
Industrie de la céramique d'art et du verre	9 253	9 527	+ 274	150	124	-	+ 124
Industrie du bois	2 374	2 910	+ 536	1 160	-	624	- 624
Industrie du papier et de l'impression	2 569	2 701	+ 132	250	-	118	- 118
Industrie du plastique	327	678	+ 351	195	156	-	+ 156
Industrie du cuir et de la chaussure	555	1 101	+ 546	595	-	49	- 49
Industrie du textile et des articles d'habillement	5 235	9 319	+ 4 084	5 045	-	961	- 961
Industrie de l'alimentation, des boissons, du tabac	8 214	8 220	+ 6	1 405	-	1 399	- 1 399
Total industrie	175 388	172 602	- 2 786	29 450	6 440	38 676	- 32 236

Source : Calculs personnels et Office statistique de la Sarre.

TABLEAU 12

Recettes de la Sarre de 1960 à 1970

(millions de DM)

Année	Recettes globales	dont	
		recettes fiscales	subventions provenant de la compensation financière entre les Länder
1960	803,7	269,0	—
1961	804,7	321,5	126,8
1962	855,7	355,5	136,1
1963	886,3	360,6	171,3
1964	921,5	393,8	170,3
1965	990,4	417,5	215,1
1966	1025,1	439,2	220,6
1967	1081,2	454,7	231,5
1968	1116,2	473,4	245,6
1969	1240,9	565,0	304,6
1970	1376,7	816,5 ⁽¹⁾	151,0 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Répercussion de la réforme fiscale.
Source : Gouvernement sarrois.

TABLEAU 13

Endettement de la Sarre (Land et communes)

(millions de DM)

Année	Total	Variation en %	dont			
			Land	variation en %	communes	variation en %
1960	736	—	474	—	262	—
1961	813	+ 10,5	497	+ 4,9	316	+ 20,6
1962	1026	+ 26,2	663	+ 33,4	363	+ 14,9
1963	1164	+ 13,5	770	+ 16,1	394	+ 8,5
1964	1380	+ 18,6	917	+ 19,1	463	+ 17,5
1965	1610	+ 16,7	1076	+ 17,3	534	+ 15,3
1966	1529	— 5,0	946	— 12,1	583	+ 9,2
1967	1672	+ 9,4	1037	+ 9,6	635	+ 8,9
1968	1772	+ 6,0	1089	+ 5,0	683	+ 7,6
1969	1827	+ 3,1	1086	— 0,3	741	+ 8,5
1970	1919	+ 5,0	1091	+ 0,5	828	+ 11,7

Source : Journal officiel de la Sarre et Office statistique de la Sarre.



ETUDES

parues à ce jour dans la série

«Cahiers de reconversion industrielle» (1)

10435 N° 1 – Terrains industriels en Belgique (Relevé des sites charbonniers désaffectés dans les régions de Charleroi, du Centre et du Borinage) 1963, 26 p. (d/f/i/n)	diffusion restreinte
11008 N° 2 – Bâtiments industriels en Frise 1964, 19 p. (d/f/i/n)	diffusion restreinte
11093 N° 3 – La région de Montceau-les-Mines 1965, 37 p. (d/f)	diffusion restreinte
11402 N° 4 – Localisation et aménagement de terrains industriels en France 1965, 88 p. (f)	diffusion restreinte
11422 N° 5 – Organismes d'action régionale en Italie 1965, 122 p. (f/i)	diffusion restreinte
11456 N° 6 – La politique d'implantation industrielle en Grande- Bretagne 1965, 64 p. (d/e; f: en préparation)	diffusion restreinte
11534 N° 7 – Le bâtiment industriel dans la politique de dévelop- pement régional de la république fédérale d'Allemagne 1965, 28 p. (d/f)	diffusion restreinte
11678 N° 8 – Localisation et aménagement de terrains industriels en république fédérale d'Allemagne 1965, 34 p. (d/f)	diffusion restreinte
11680 N° 9 – Le bâtiment industriel dans la politique de dévelop- pement régional en France 1965, 66 p. (d/f)	diffusion restreinte
11708 N° 10 – Moyens d'implantations industriels en Belgique (Bâtiment industriel, localisation et aménagement de terrains industriels) 1965, 52 p. (f)	diffusion restreinte
11711 N° 11 – Organismes d'action régionale en Belgique 1965, 36 p. (d/f)	diffusion restreinte

(1) Les signes abrégés f, d, i, n et e indiquent les langues dans lesquelles les textes ont été publiés (français, allemand, italien, néerlandais et anglais).

N° 12 – Localisation et aménagement de terrains industriels en Italie (f/d/i)	diffusion restreinte
N° 13 – Le bâtiment industriel dans la politique de développement régional aux Pays-Bas (f/n)	diffusion restreinte
11981	
N° 14 – Organismes d'action régionale en république fédérale d'Allemagne 1965, 38 p. (d/f)	diffusion restreinte
N° 15 – Rapport sur le voyage d'étude aux «Industrial Estates» du Nord-Est de la Grande-Bretagne (d/f/i)	diffusion restreinte
12082	
N° 16 – Les facteurs de localisation dans le bassin de Sulcis-Iglesiente (Sardaigne) 1965, 80 p. (d/f/i/n; e: en préparation)	diffusion restreinte
17240	
N° 17 – La reconversion des charbonnages dans le Limbourg néerlandais 1971, 42 p. (d/f/i/n)	diffusion restreinte
N° 18 – La reconversion des charbonnages dans les bassins belges 1972, en préparation	diffusion restreinte
N° 19 – La reconversion des charbonnages dans les bassins allemands - Ruhr 1972, en préparation	diffusion restreinte
N° 20 – La reconversion des charbonnages dans les bassins de la République fédérale - Aix-la-Chapelle - 1972, en préparation	diffusion restreinte
N° 21 – La reconversion dans l'industrie charbonnière et sidérurgique en Italie 1972, en préparation	diffusion restreinte
N° 22 – La reconversion des bassins houillers en France 1972, en préparation	diffusion restreinte

8389